



## **SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 497
2. Elections 500
  - 2.1 Election du Secrétaire du Conseil général 500
  - 2.2 Election d'un membre à la Commission de gestion 500
  - 2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion 501
3. Présentation de BioArk 501
4. Présentation du plan directeur de l'éclairage public et de la stratégie énergétique 506
5. Demande de crédit complémentaire pour les travaux d'aménagement au centre-ville 510
6. Développement du postulat de Mme Anne-Laurence Franz portant sur la livraison des repas à domicile le dimanche 520
7. Développement du postulat de Madame Michela Orlando portant sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque 522
8. Réponse à la question de Monsieur Gérard Reber portant sur la sécurisation des arrêts de bus de la route d'Outre-Vièze 525
9. Divers 526



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
En cette date du 21 septembre 2015, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la quatorzième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterai saluer la présence ;

- de M. Stéphane Coppey, Président de la municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier ;
- de M. Bernard Mudry, Administrateur-délégué de BioArk ;
- de Monsieur Da Cruz, Responsable de la salle, accompagné de Monsieur Kaled Hachem. Nous profitons d'ailleurs de les remercier pour la mise en place de cette salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que les citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressé le 21 août 2015, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Comme vous pouvez le constater, nous avons choisi d'organiser une 2<sup>ème</sup> séance extra-muros durant cette législature pour venir inaugurer en avant-première cette extension du BioArk, site technologique destiné aux sciences de la vie. Un certain nombre de multinationales actives dans la chimie fine et les biotechnologies se sont implantées sur ce site au cours de ces dernières années, valant même une reconnaissance mondiale de ce lieu. C'est donc avec une certaine fierté que nous avons obtenu la possibilité de siéger ici et je tiens d'ailleurs à remercier le Président de la Ville pour cette initiative qui a tout de suite séduit notre Bureau du Conseil général. Je profite d'ores et déjà d'inviter tous les élus ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle à participer à la visite guidée des lieux qui se déroulera au terme de cette séance, puis à partager un verre en l'honneur de cette extension du Bioark lors de l'apéritif d'înatoire qui suivra.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau aimerait vous faire part de deux démissions ainsi que de deux élections au sein de notre Conseil général.

Nous vous communiquons la démission suite à un changement de domicile de Mme Laetitia Besse, Conseillère générale de la Gauche Plurielle. Nous la remercions pour son engagement depuis le début de cette législature au sein de notre Législatif et principalement pour son précieux travail en tant que Secrétaire du Conseil général. Pour la remplacer au sein de notre plénum, le Conseil municipal a élu Mme Blanka Blumenthal. Mme Blumenthal, au nom du Bureau, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite pour votre élection.

Nous vous annonçons également la démission pour raisons professionnelles de Monsieur Marc Colombara, Conseiller général PDC. Nous le remercions sincèrement,



et il est ici présent dans le public ce soir, pour son engagement au cours de ces 11 dernières années au sein de notre Législatif et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle. Monsieur Colombara était également Rapporteur de la Commission de gestion depuis 7 ans. Pour le remplacer au sein de notre plénum, le Conseil municipal a élu Monsieur Denis Maret. Monsieur Maret, au nom du Bureau, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter pour votre élection.

Je passe la parole maintenant à notre secrétaire ad-hoc, Soraya Rithner, pour l'appel nominatif. Une fois la nouvelle Secrétaire élue, Mme Rithner retrouvera son poste de scrutatrice. Merci à elle d'avoir accepté d'assurer cet intérim.

**Présents :** 50 Conseillers généraux.  
**Excusés :** Daniel Bernasconi, Lou-Janvier Delacoste, Antonio Serge Dias Ribeiro, Loïc Maret, Jean Jacques Nkosi, Corrado Panzica, Cédric Payet, Sarah Rivoire, Mélina Schor, Yasmine Vallat.

Il y a 10 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 50. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du bureau :

Suite à la démission de Monsieur Marc Colombara, la Commission de gestion a désigné son nouveau Rapporteur en la personne de Monsieur Sylvain Défago. Merci Monsieur Défago pour votre engagement et nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Le groupe PDC nous a annoncé un changement de Chef de groupe puisque Monsieur Johann Woeffray remplace Monsieur Sylvain Défago. Félicitations Monsieur Woeffray et le Bureau se réjouit de pouvoir collaborer avec vous.

Le Bureau vous annonce également la démission de Monsieur Pierre-Marie Lenweiter de son poste de membre suppléant de la Commission de gestion.

Nous vous annonçons ensuite que la séance du Conseil général du 9 novembre 2015 est annulée. En effet, l'ordre du jour était trop léger pour organiser une séance de Législatif. Le seul point prévu à l'ordre du jour, la présentation de la situation de la caisse de pensions a donc été décalé à la séance du 14 décembre.

Le Bureau vous demande encore de réserver la date du 22 janvier pour la prochaine sortie du Conseil général (fin d'après-midi et soirée). A ce titre, vous recevrez tout prochainement un courrier de notre Vice-président avec tous les détails relatifs à l'organisation.

Finalement, le Bureau vous propose de grouper plusieurs élections sous le point 2. Ainsi, nous aurons un point 2.1 « Election du nouveau Secrétaire, un point 2.2 « Election d'un nouveau membre à la Commission de gestion » en vue de remplacer Monsieur Colombara et un point 2.3, « Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en vue de remplacer Monsieur Lenweiter. Y a-t-il des



oppositions à cette modification de l'ordre du jour ? Non. Des abstentions ? Non plus.

Nous procéderons donc à ces élections ce soir.

Chers collègues souhaitez-vous vous exprimer par rapport à ces points ?

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ? Oui Madame Métrailler.

**Intervention de Mme Florence Baillif-Métraiier (GP)**

Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Ville, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En page 468 du procès-verbal s'agissant du poste 308 427.00 produit de location, il a été ajoutée une information complémentaire à l'issue du dernier Conseil général par rapport aux produits des locations récapitulatif 2014, j'ai moi-même reçu une information complémentaire par rapport à cette information présente dans le procès-verbal, réponse donnée par le directeur du théâtre, et cette information-là vient compléter l'explication de la différence entre budget et revenu et je souhaiterais que cette explication-là soit également intégrée au procès-verbal. Je vous la lis : «Selon le directeur du théâtre « Pour ce compte, il y a eu pour 3'795 francs de gratuité en plus sur 2014 par rapport à 2013. De plus, le budget de ces locations était de 31'400 francs jusqu'en 2013 ; en 2014 le budget est passé 36'000 francs. Je souhaite donc que cette explication du Directeur du Théâtre soit insérée.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Vous proposez un amendement au procès-verbal ? Non ?

**Intervention de Mme Florence Baillif-Métraiier (GP)**

Non pas un amendement. Une explication complémentaire à celle qui a été donnée ultérieurement.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Ok. Est-ce qu'il y a des oppositions dans la salle à ce que cette explication figure au procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Nous l'ajouterons donc au procès-verbal. Merci pour votre intervention.

Y a-t-il d'autres demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Non. Des abstentions ? Non plus.

Je considère donc que ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je remercie notre ancienne secrétaire, Laetitia Besse, pour son excellent travail. Ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site Internet de la Ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour.



## **2. Elections**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous allons devoir procéder à plusieurs élections au sein du Bureau ainsi qu'au sein des Commissions permanentes. Pour ce faire et dans un souci d'efficacité, je vous propose, si il n'y a qu'une seule candidature pour chaque poste, une élection à chaque fois tacite. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette procédure ? Non. Des abstentions ? Non plus. Je considère donc cette procédure est acceptée à l'unanimité du Conseil général.

Nous passons donc à la première élection.

### **2.1 Election du Secrétaire du Conseil général**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de Mme Laetitia Besse, nous devons nous élire un nouveau Secrétaire au sein du Bureau du Conseil général. Madame, Messieurs les chefs de groupe vous avez la parole. Oui, Madame Franz.

#### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Je reste assise. Bonsoir Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe Gauche Plurielle présente la candidature de Carla Gex.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame la Cheffe de groupe. Est-ce qu'il y a une autre candidature dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, Madame Carla Gex, vous êtes élue tacitement Secrétaire du Conseil général. Le Bureau vous félicite pour votre élection et se réjouit de pouvoir collaborer avec vous.

Nous pouvons passer au point 2.2,

### **2.2 Election d'un membre à la Commission de gestion**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de Monsieur Marc Colombara, nous devons élire un nouveau membre PDC à la Commission de gestion. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Merci Monsieur le Président. Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers et chères collègues, le groupe PDC propose Monsieur Flavien Schaller.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, Monsieur Schaller vous êtes élu tacitement membre de la Commission de gestion. Félicitations pour votre élection et beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction.



Et nous pouvons passer à la dernière élection de cette soirée,

### **2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de Monsieur Pierre-Marie Lenweiter de son poste de suppléant à la Commission de gestion, nous devons élire un nouveau membre PDC à ce poste. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Merci Monsieur le Président. Le groupe DC propose Monsieur Denis Maret au poste de suppléant.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Est-ce qu'il y a une autre candidature dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, Monsieur Denis Maret vous êtes élu tacitement membre suppléant à la Commission de gestion. Félicitations et beaucoup de plaisir.

Nous pouvons maintenant passer au point 3 de cet ordre du jour la présentation de BioArk.

### **3. Présentation de BioArk**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur le Président, je vous passe la parole.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, Effectivement, on a la chance aujourd'hui d'être reçu dans ce nouveau bâtiment flambant neuf de BioArk, ex BioArk 2. Puisque que vous savez que la première mouture prévoyait un bâtiment totalement indépendant de BioArk 1 et, suite à l'évolution du dossier ce bâtiment a été rejoint. Tout ça va être expliqué je pense en détail par Monsieur Mudry, a été donc relié à l'ancien bâtiment et on appelle dorénavant l'ensemble des 2 bâtiments BioArk, notre BioArk de Monthey.

Je vais effectivement passer la parole à notre administrateur BioArk. Quand je dis notre administrateur parce que nous sommes un comité, un Conseil d'administration que je préside, formé de 5 personnes, dont Monsieur Jean-Marc Tornare pour représenter la Municipalité. Peut être juste un petit mot, récemment j'étais invité à un débat au Théâtre par rapport à la promotion économique et je l'ai souligné, et je tiens à la redire aujourd'hui. Je crois quand on parle de promotion économique ce qui est important, c'est être proactif, d'avoir la possibilité de répondre rapidement aux demandes formulées par des entreprises qui souhaitent venir s'installer sur notre territoire. Et typiquement ce genre d'outils et quand je parle d'outil, je parle de l'ensemble du bâtiment qui est un élément extraordinaire pour la promotion économique. On va vous en parler, il y a des entreprises qui s'intéressent parce que c'est clair, quand on a une telle qualité d'infrastructure, bien évidemment, il y a un intérêt que l'on n'a pas besoin de développer longuement. Vous verrez lors de la visite à la fin de cette séance. C'est vraiment une plus-value



pour la ville. Ça a un coût pour la collectivité. C'est un bâtiment qui appartient à BioArk. Je vous rappelle que BioArk est en main de la commune à 80 % donc c'est un investissement que l'on retrouve d'une certaine manière. Ça a un coût, néanmoins un coût que vous allez retrouver dans le cadre du budget 2016 puisqu'on a la fois l'investissement de la première partie de BioArk et de cet agrandissement, mais néanmoins c'est un coût extrêmement bien placé à mon sens pour permettre à des entreprises de venir s'installer sur Monthey.

Comme je ne sais pas ce que Monsieur Mudry va nous dire, notre administrateur, je ne veux pas aller plus loin pour ne pas empiéter sur ses plates-bandes et je lui passe immédiatement la parole.

### **Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur BioArk**

Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Conseillers généraux, Bonsoir Messieurs les Conseillers Municipaux, et Monsieur le Président,

Je vais vous parler de l'aventure de BioArk. L'aventure BioArk est une aventure assez extraordinaire que nous avons vécue, et que je vous résumerai par la suite.

Quel est l'historique de BioArk ?

Alors l'historique de BioArk, c'est une histoire qui s'est déroulée sur les dix dernières années. C'est le bâtiment que vous voyez devant vous que nous avons racheté à l'époque au site chimique, qui ne l'avait jamais utilisé. Le site chimique à l'époque, Ciba Geigy avait construit ce bâtiment pour en faire un bâtiment administratif, et puis suite au grand chambardement qu'il y a eu sur le site chimique, il n'a jamais été utilisé. Alors qu'est-ce que nous avons eu comme historique ?

Quelques dates clés de ce bâtiment :

Le 12 mai 2003, le Conseil d'Administration de la Société BioArk a décidé d'acheter ce fameux bâtiment administratif et des terrains propriétés de la caisse de pension de Novartis. Je vous parlerai tout à l'heure de ces terrains parce que c'était une aventure folle.

Le 27 mai 2003, on était très rapidement, le Conseil d'Administration a décidé le lancement des travaux pour transformer ce bâtiment administratif en laboratoire de biotechnologie. Là également, c'était une aventure extraordinaire, parce qu'un bâtiment administratif ce sont des bureaux alors que des laboratoires en bio technologie il a des amenées d'énergie, il y a des amenées de gaz et il y a tout une infrastructure qui n'a rien à voir avec un bâtiment administratif. Mais nous avons été très vite pour pouvoir accueillir le 1 mars 2004, la société ExcellGene qui est la première entreprise à s'installer sur le BioArk. 2004 ! 11 ans ! Et la société ExcellGene est arrivée avec le professeur Wurm et il avait 2 ou 3 collaborateurs à ce moment-là. Très rapidement d'autres entreprises sont venues puisqu'en mai 2005, il y avait déjà 3 startups en activité dans le bâtiment. Nous avons pu bénéficier en octobre 2004, d'un crédit de 3 millions de la part du Grand Conseil Valaisan pour l'achat et la transformation du premier bâtiment. Donc nous étions partis un petit peu tête baissée, puisque la décision du financement est arrivée que plus tard.

En 2008, en juin 2008, nous avons eu la chance d'avoir le premier prix BioArk Biopharm cette société qui est à Martigny qui a récompensé la société RedElec qui était une startup installée sur le BioArk.



En 2009, le bébé a grandi nous avons désormais 6 entreprises sur le site. Et dès septembre 2010, on s'aperçoit que le bâtiment que nous avons acquis et transformé arrivait à saturation et c'est à ce moment-là qu'on a eu les premières réflexions pour l'agrandissement de BioArk, et la décision a été prise en 2011, de racheter une parcelle adjacente, c'est la commune de Monthey qui l'a achetée. Merci la commune, merci le Conseil général pour en vue de l'agrandissement de BioArk.

En effet, la première idée que nous avons, c'était de construire un 2ème bâtiment sur les terrains adjacents, mais comme on a pu obtenir cette parcelle adjacente, on a décidé de le réunir au bâtiment qui existait déjà.

En novembre 2012, BioKaiZen une startup qui était installé sur le site remporte la première Edition du Prix BioArk et s'installe à Monthey.

En décembre 2012, nous mettons à l'enquête, l'enquête est terminée pour le nouveau bâtiment, pour l'agrandissement, et heureusement sans opposition.

En février 2013, le chantier pour le nouveau bâtiment débute, et en 2014 la fin du gros œuvre du bâtiment est terminée. Et en juin 2015, l'entreprise générale qui a construit l'agrandissement nous remet les clés du bâtiment.

Et en septembre 2015, dans une semaine, nous aurons le plaisir d'inaugurer officiellement ce nouveau bâtiment, le complexe total. Et actuellement nous avons 17 sociétés plus l'Ecole Intercantonale des Laborantins en chimie qui sont installées sur le site, je vous en reparlerai tout à l'heure.

Voilà le plan de BioArk, donc vous voyez en bleu foncé, c'est le bâtiment actuel tel qu'il se présente aujourd'hui. Donc les deux bâtiments sont regroupés. Les bâtiments derrière c'est les bâtiments du site chimique.

Et puis, on a une première possibilité d'agrandissement, c'est sur le fond droit du slide avec une grande surface, pourquoi est-ce que nous avons cette surface ? Ben ça c'est une petite histoire que j'aime toujours raconter. Quand nous avons racheté le bâtiment il s'est avéré que le bâtiment, le premier bâtiment était situé à 80% sur un terrain qui appartenait à Cimo et un 20% sur un terrain qui appartenait à la caisse de pension Novartis. Cimo avait essayé en vain d'acheter ces 20%, malheureusement sans succès et c'est grâce à des relations que l'ancien Président Fernand Mariétan avait eu avec le Président de la Caisse de Pension de Novartis qu'une solution avait été trouvée. Mais quelle solution ? On vous vend volontiers ces 20%, mais pour autant que vous nous achetiez 25'000m2 de terrain, 25'000 m2 de terrain qui sont propriétés de la Caisse de Pension de Novartis. C'est le terrain adjacent qui est un terrain agricole, plus le parking qui actuellement est loué par le site chimique. Donc en plus de ce bâtiment maintenant, qui est installé sur des terrains qui nous appartiennent, nous disposons encore de 25'000 m2 pour permettre à des sociétés qui sont sur le site et, qui grandissement régulièrement ou d'autres sociétés avec lesquelles nous sommes en rapport, de pouvoir atterrir à Monthey. Pour nous c'est ce qu'on appelle notre piste d'atterrissage.

L'intérêt d'être installé ici ...

#### **Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Monsieur le Président, Monsieur l'Administrateur peut être juste lire le plan de la ...

#### **Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur Bioark**

Oui Monsieur le Président ?





**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Le plan précédent pour que les gens comprennent bien et voient l'importance du site. Vous avez parlé du bâtiment qui était en bleu foncé, l'agrandissement donc ce n'est pas le bâtiment... Faut peut-être le montrer. L'agrandissement se trouve ici.

**Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur Bioark**

Oui... oui... oui... et ça ... l'agrandissement et le reste qui nous reste à disposition. D'accord ! Merci, merci, merci ! Veuillez m'excuser, j'ai été trop vite. Oui Madame ?

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Je m'excuse, je pourrai poser une ou deux questions ?

**Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur Bioark**

Oui Madame ? Oui mais bien sûr Madame, si Monsieur le Président me donne l'autorisation ?

**Intervention de M. Fabrice Thetaz, Président du Conseil général**

Oui, je pensais que Monsieur Mudry nous présente l'ensemble de son PowerPoint, et puis après une partie dédiée aux questions.

**Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur Bioark**

Moi je suis à votre disposition jusqu'à la fin de la soirée.

Voilà ! Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que l'avantage que nous avons d'être installés ici à Monthey, c'est toutes les synergies que nous avons avec le site chimique. Au niveau des énergies, puisque c'est le site chimique qui nous livre l'électricité. Le bâtiment, l'agrandissement est refroidi et chauffé grâce aux énergies du site chimique, donc l'eau du Rhône pour refroidir le bâtiment en été, comme climatisation, et puis l'hiver nous sommes reliés au réseau de la Satom. La gestion des déchets, c'est un avantage que nous avons, nous pouvons bénéficier du restaurant du site chimique, ainsi que de la sécurité qui nous est proposée.

Je ne suis pas spécialiste ...

Ce qui vous intéresse certainement, parce que vous avez voté des crédits, c'est les coûts qui ont été investis dans ces deux opérations. Donc le premier bâtiment, et l'agrandissement. Pour le premier bâtiment, l'achat du bâtiment et des terrains, c'est du terrain de base, c'était 1'700'000.—. Les terrains annexes, c'est donc ces terrains que nous avons été obligés d'acheter 2 millions et puis la construction et les aménagements qui ont coutés 7'300'000.—. C'est à dire qu'on a investi dans ce premier bâtiment 11 millions.

Comment cela était financé ? Ben 4'450'000.— c'est par des crédits LIM, et chaque année les remboursements de ces crédits LIM sont assurés par la Commune de Monthey et, je profite de remercier le Conseil général, d'accepter ces remboursements dans les budgets que vous votez. Il y a eu une subvention cantonale de 2'700'000.—. La société a un capital de 100'000 francs et puis nous avons dû passer par un prêt bancaire de 3'750'000.—. C'était surtout pour l'achat de ces terrains adjacents.

Le deuxième bâtiment. Alors la construction du 2ème bâtiment, c'est 16 millions d'investissement. La construction des plateformes technologiques dont je vous parlerai tout à l'heure 2'500'000.—. Et nous avons livré, mis à disposition de l'école des laborantins un étage en gris c'est-à-dire, brut de construction et cet étage a été aménagé, le cout de l'aménagement, c'est 2'700'000.—.



Le financement de nouveau fond perdu de l'Etat du Valais 3 millions. Nous avons bénéficié, parce qu'on était dans une fenêtre de tir idéale. Nous avons bénéficié d'un montant à fond perdu. Fallait quand même que le Bas Valais ait quelque chose, quand on pense aux sommes importantes qui ont été investies pour l'arrivée de l'EPFL à Sion, donc 3 millions à fond perdu.

On a un investisseur privé qui nous a prêté 1 million, qui souhaite un jour s'installer sur nos terrains. Un nouveau crédit MPR de 3 millions, l'Ecole des laborantins 2'400'000.—, c'est entre le canton et la ville et puis finalement, il a fallu passer par un prêt bancaire de 11'800'000.—. Le financement, le budget que nous avons fixés a été tenu. Les comptes ne sont pas définitivement bouclés, mais nous sommes dans le tir que nous nous étions fixés, et cela grâce à une gestion durant toute la construction, par deux personnes qui se sont dépensées sans compter pour suivre les dépenses de ces bâtiments.

Ça je ne vais pas m'arrêter trop longtemps, ce sont toutes les entreprises qui sont actuellement sur le site, donc la première ExcellGene, Augurix, je vous laisse découvrir les noms de ces sociétés, qui sont là pour vous dire, qu'aujourd'hui sur le site, il y a à peu près 80 personnes. Au printemps, une entreprise va s'installer avec 20 personnes, et nous sommes en discussion avec une entreprise, avec d'autres entreprises qui vont très rapidement remplir ce bâtiment, ce qui fait qu'aujourd'hui on se demande, quand est ce qu'on lancera la suite du BioArk ? On a, je vous ai tout à l'heure parlé de deux plateformes technologiques, c'est une plateforme diagnostique. Nous avons sur le site une société Augurix qui est spécialisée dans des kits pour déterminer des maladies ou des intolérances à certains produits notamment, notamment le gluten et ils ont lancé un produit pour déterminer si vous êtes intolérant au gluten. Donc, c'est une plateforme que nous avons mis en place et qui servira à Augurix et à d'autres entreprises. La même chose pour une plateforme pour la production de petites quantités de produit de hautes valeurs ajoutées dans le domaine de la bio. Un laboratoire que nous développerons avec une autre entreprise du site.

L'école des laborantins je ne vais pas trop en parler, car je crois savoir que Monsieur Pottier doit nous rejoindre en fin de séance Monsieur le Président. Donc il vous en parlera plus longuement. Mais actuellement, l'étage est occupé par 80 étudiants.

Je vous remercie de votre attention et je vous rends attentifs au fait que le 2 octobre, nous organisons une journée porte ouverte pour la population monthaysanne, donc tout le samedi, toutes les personnes qui s'intéressent, puisqu'on parle tellement de ce BioArk. On ne sait pas ce qui se passe chez vous. Donc, toutes les personnes intéressées, faites de la publicité, pourront passer sur le site. Il y aura des bornes actives pour vous expliquer ce que nous faisons et ainsi, nous mettre à votre disposition.

Si vous avez des questions, je réponds volontiers.

#### **Intervention de M. Fabrice Thetaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Mudry pour votre présentation. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des questions dans la salle ? Oui Mme Bezat.

#### **Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Oui je vous remercie beaucoup pour cette présentation. Je crois que vous y avez répondu partiellement en tout cas à la question que je vais poser.



Concernant les terrains annexes, si j'ai bien compris le coût de ces terrains était de 2 millions c'est ça ? Et qui les a payés, c'est la commune de Monthey ?

**Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur Bioark**

BioArk. BioArk a procédé à un crédit, demandé un crédit pour acheter ces terrains. Et la chance que nous avons ça je le dis toujours, c'est que le terrain qui est à côté c'est un terrain n'est ni pollué ni contaminé. Donc si un jour, je vois qu'il y a quelqu'un qui opine du chef à côté de moi, si un jour nous devons lancer une construction, on a aucun souci quant à la qualité du sol. Et je pense que sur le terrain où il y a le parking, là il y aura peut-être des problèmes en surface d'huile ou de benzine mais sur le terrain à côté, il n'y a aucun problème. Et le terrain a été acheté à des conditions plus qu'avantageuses.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Mudry Est-ce qu'il y a une autre question dans la salle ? Si ce n'est pas le cas nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Intervention de M. Bernard Mudry, Administrateur Bioark**

Alors je vous rappelle qu'à la suite de cette séance vous êtes cordialement invités à visiter le BioArk- Merci !

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Mudry.

Nous pouvons donc passer au point 4 de l'ordre du jour : la présentation du plan directeur de l'éclairage public et de la stratégie énergétique. J'ai le plaisir de passer la parole au Conseiller municipal en charge du dicastère « Electricité, Energies et Développement durable » pour cette présentation. Monsieur Jean-Marc Tornare vous avez la parole.

**4. Présentation du plan directeur de l'éclairage public et de la stratégie énergétique**

**Intervention de Monsieur Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable.**

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers générales et généraux.

J'ai le plaisir de vous présenter cette stratégie énergétique de la commune de Monthey ainsi que quelques éléments du plan directeur de l'éclairage public.

Ma présentation se déroulera de la manière suivante, nous parlerons de la stratégie énergétique, du plan lumière de l'éclairage public, du projet smart éclairage public Ag pour mercure, vous verrez de quoi il s'agit c'est un sous chapitre du plan lumière et enfin, d'un plan lumière structure et monument que j'ai déjà présenté au Conseil municipal.

Rapidement, pour vous dire l'historique, donc en 2010 la Ville de Monthey a adopté une politique du développement durable et a obtenu le label cité de l'énergie.

En 2011, il a été mis en place un service du développement durable rattaché à ce qu'on appelait encore à l'époque le Service Industriel.



En 2012, pour ceux qui étaient présents, le Conseiller général Lombardi avait déposé un postulat pour la mise en place d'une politique énergétique innovante.

En 2014, le Conseiller général Alonso a demandé la mise en place d'un service d'achat à la Ville de Monthey. Et enfin, en novembre 2014, il a été mis en place la politique énergétique, cité d'énergie pour les années 2014 à 2018, puisque nous devons en tant que cité d'énergie, être labélisés ou le label doit être, pardon validé tous les quatre ans.

Si on fait un bilan de la cité d'énergie 2010- 2014, la décision du Conseil général et municipal bien sûr de déployer un réseau de chauffage à distance a été un de des éléments clé pour le label cité d'énergie et en parallèle aussi bien sûr le raccordement des différents bâtiments communaux.

L'énergie ou la manière de traiter le développement durable passe aussi bien sûr par des éléments de communication. Je cite pour mémoire, les documents que mettons fréquemment avec la facture d'électricité, Lulu La Luciole, qui donne des informations sur la manière d'économiser l'énergie, nous faisons souvent des publications également dans la revue communale Monthey Ma Ville et pour la deuxième fois cette année le Conseil municipal a décidé de remettre à l'ordre du jour l'expérience Robin des Watts dans les écoles. Il s'agit de sensibiliser les élèves par des ateliers pratiques aux économies d'énergie et aussi d'utiliser ces enfants, ces élèves pour diffuser l'information aussi bien auprès de leurs collègues, que dans leurs familles.

Le développement durable ne touche pas seulement le service de l'électricité et de l'énergie mais également d'autres services je pense ici en particulier au Service Bâtiment et Urbanisme qui doit mettre en application l'ordonnance OURE c'est l'utilisation rationnelle de l'énergie. Si l'on prend le spectre de l'utilisation d'énergie d'un ménage standard il y a peu près 60% pour chauffage et 40% pour l'eau chaude sanitaire. Mais on voit aujourd'hui sur ces 100% d'énergie consommée on voit, 20% d'énergie renouvelable, D'où trouver les solutions pour l'économiser notamment au travers de l'isolation.

Un autre élément qui a été mis en place dans la Ville de Monthey. C'est le site PlanEter qui est accessible à tous les citoyens sur le site des services électrique et des énergies renouvelables. Et là, vous pouvez cliquer sur toutes les parcelles de la ville, celles qui sont ici en jaune et vous avez toutes les informations concernant l'énergie à disposition, si vous pouvez vous relier au chauffage à distance, si vous voulez installer une pompe à chaleur. De quel type sera cette pompe à chaleur : Air - eau ? Air - sol ? Si vous avez la possibilité aussi de mettre des panneaux solaires qui soient thermiques ou photovoltaïques, on vous dit précisément quelle est la meilleure des solutions et c'est, je le rappelle, c'est un site qui est à disposition non seulement des professionnels mais de l'ensemble des citoyens de la ville

Au niveau des réalisations, la Ville de Monthey vient d'inaugurer les deux dernières centrales en fonction, au Cinquantoux, aux écoles du Cinquantoux. On dispose actuellement en Ville de Monthey d'une surface de 4000 m2 de panneaux solaires ce qui malheureusement ne représente que 1% de la consommation des ménages de la Ville de Monthey mais c'est déjà un pas vers l'avenir.

On a aussi ici à disposition un site, qui aussi est disponible pour tout un chacun qui décrit clairement la production énergétique de la journée, au niveau du mois, au niveau de l'année. Vous pouvez également vous mettre sur l'une des centrales, on prend un exemple de la centrale qui équipe le bâtiment du CRTO, malheureusement, comme il fait nuit vous voyez que la production n'est pas très favorable, mais dans le courant de la journée vous pouvez avoir soit la production



instantanée, soit en résumé de la production journalière. Donc tout ça des éléments, qui aussi vous mettent à disposition les informations concernant la production électrique de la Ville de Monthey.

Au niveau de ce que nous avons encore réalisé entre 2010 et 2014, c'est le suivi de l'exploitation des bâtiments communaux, notamment en termes de consommation d'énergie, il y a un plan lumière qui a été élaboré. On reviendra dans une deuxième partie de cette présentation sur cet élément et nous avons décidé d'utiliser pour les bâtiments communaux, de l'énergie certifiée renouvelable aussi pour inciter les citoyens à aller dans ce sens.

Et enfin il a été mis en place également un plan directeur des énergies pour la Ville de Monthey.

Je l'ai dit, le développement durable touche plusieurs services c'est le cas également aussi du Service des Infrastructures et de la Mobilité et les réalisations qui ont été mise en place en Ville de Monthey notamment les zones 30 à l'heure, les zones de rencontre, l'augmentation du trafic ou de l'offre plutôt des transports publics et le développement du recyclable en sont des exemples parlants.

En 2015 au niveau des réalisations, je l'ai cité tout à l'heure les 2 centrales solaires du Cinquantoux, le démarrage du projet H2O, il s'agit du turbinage de l'eau potable du coteau de Choëx. On profite de la réfection des conduites d'eau pour turbiner cette eau potable, et ce projet pourrait doubler aujourd'hui la production d'énergie renouvelable de la Ville de Monthey.

Nous souhaitons également, enfin nous avons mis en place déjà un système de gestion et d'optimisation du Bâtiment Administratif à titre pilote, pour gérer l'utilisation des énergies de tous les bâtiments administratifs et là je peux vous assurer qu'il y a des économies qui sont réalisables. On l'a vu dans les écoles notamment avec les élèves qui ont géré le projet Robin des Watts que j'ai mentionné tout à l'heure.

Au niveau de la mobilité douce, la mise en place de la seconde ligne de bus et comme je l'ai dit tout à l'heure le développement des zones de rencontres.

En ce qui concerne les projets 2016, vous serez appelés en tant que Conseillers généraux dans le cadre du budget 2016 à vous prononcer sur un projet que nous souhaitons réaliser sur le parking de la place d'arme, c'est une installation solaire qui elle doublerait la production solaire de la Ville de Monthey et qui pourrait également servir de borne de recharge pour les voitures ou vélos électriques selon des modèles qui existent déjà ailleurs en Suisse.

Concernant les projets en cours encore pour 2016, nous souhaitons optimiser les consommations des bâtiments publics en particulier les bâtiments énergivore tels que le Théâtre du Crochetan et des complexes du Reposieux, ceci découle de l'essai pilote que nous avons fait au Bâtiment Administratif. Et enfin nous souhaitons également mettre en place des indicateurs financiers parce que lorsqu'on parle d'économie d'énergie, il ne s'agit pas seulement de parler de calories, de watts mais également d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Enfin nous souhaitons mettre en place un fond d'efficacité énergétique communal, nous étudions cette possibilité-là, qui aurait pour but de soutenir les projets de mesure de développement durables. Sur le fichier que je n'arrive malheureusement pas à agrandir qui est sur la droite de l'écran, on peut lire les prestations que fournissent les communes dans le cadre du développement durable et nous sommes encore, la commune de Monthey encore un peu en retard par rapport aux autres communes, c'est pour ça que nous souhaitons mettre à disposition de la population des produits du type courant vert pour les citoyens qui le souhaitent.



Dans ce qui est encore en cours pour 2016 - 2018 en termes d'énergie, c'est la mise en place du standard d'achat responsable 2013. Si le service d'achat devait se mettre en place, c'est un rôle qu'il devrait aussi avoir d'acheter du matériel qui soit respectueux de l'environnement, qui ne consomme pas trop d'énergie. Nous souhaitons également mettre en place une journée énergie en collaboration avec l'Office du Tourisme, de poursuivre le programme Robin des Watts que j'ai mentionné tout à l'heure, de relier la plateforme PlanEter que je vous ai montrée tout à l'heure, qui concerne toutes les parcelles communales, de la mettre en lien avec le système d'information du territoire, c'est un outil aussi à disposition des professionnels.

Nous allons poursuivre dans ces prochaines années le raccordement des bâtiments communaux, au chauffage à distance. Nous allons aussi dans la volonté de poursuivre l'installation de panneaux solaires, essayer de trouver un système partenariat public - privé pour louer des toitures ou disposer de terrains dans l'objectif de construire des centrales solaires. Nous allons poursuivre ces prochaines années le raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance. Nous souhaitons aussi porter un œil sur le parc des véhicules qui est un élément énergivore assez conséquent. Et enfin poursuivre la mise en place du plan de mobilité.

J'en viens maintenant au plan lumière. Nous avons, il y a quelques années mandaté la Société Romande d' Energie, enfin c'est elle qui s'est approché de nous, et qui nous avait proposé un plan lumière, et l'objectif de cette organisation de éclairage public, c'est bien sûr d'améliorer l'efficacité c'est une meilleure la visibilité au niveau du trafic, une meilleure fluidité, c'est améliorer le confort l'esthétique, c'est augmenter la sécurité, c'est modifier aussi l'ambiance nocturne pour la rendre plus conviviale et en particulier pour favoriser les zones de commerces et enfin optimiser la gestion, c'est-à-dire diminuer la consommation d'énergie, mais aussi utiliser un matériel uniforme et avoir une politique de maintenance préventive. Il s'agit dans le processus, on nous a donné des outils pour définir la catégorie de rue, en fonction notamment de sa largeur, de la vitesse des usagers, quel type d'utilisateur, si il y a oui ou non des modérateurs de trafic, de la densité du trafic et cette catégorie-là définit après la hauteur des mâts, la distance entre les différents points lumineux, la puissance d'éclairage, l'éclairage minimal et aussi une gestion à distance de l'éclairage public qui fait qu'on peut au niveau de la nuit par exemple sur une artère qui doit être largement éclairée jusqu'à la fermeture des commerces de pouvoir réduire l'éclairage pendant la nuit, de pouvoir utiliser un éclairage qui se met en route lorsqu'une voiture arrive ou lorsque des clients se déplacent. Tout un système qui est extrêmement souple au point de vue de la gestion et qui permet d'optimiser l'éclairage en terme financier mais aussi en terme d'efficacité.

Un projet qui a été accepté par le Conseil municipal, et qui doit être bien sûr approuvé par votre instance lors du prochain budget, c'est le remplacement des luminaires à vapeur de mercure, parce que ceux-ci sont interdits à la vente depuis avril de cette année. Comme nous disposons d'un soutien financier de la part de l'Office Fédéral de l'énergie qui s'appelle le programme Prokilowatt nous devons mettre en route ce projet le plus rapidement possible sous réserve bien sûr de votre approbation. Il s'agit en ville de Monthey de remplacer à peu près 700 luminaires, par des luminaires de type LED, ce qui réduit la consommation annuelle



d'à peu près un tiers. On pense que l'ordre d'économie est de l'ordre de grandeur CHF 60'000.- par année pour ces 716 luminaires et bien sûr ça augmente la qualité de l'éclairage et ça permet une gestion rationnelle de l'énergie que nous consommons.

Le crédit d'engagement qui vous sera soumis est de 660'000 francs. On a reçu de l'Office Fédéral de l'énergie la confirmation que si le projet démarrait l'année prochaine, on obtiendrait une subvention de 215'000 francs ce qui donne un retour sur un investissement qui serait réalisable dans un laps de temps de 12 mois.

Je vois des gens qui prennent des notes, c'est une présentation que je confierai bien sûr à la fin au bureau qui puisse être à disposition de chacune et chacun des Conseillères et Conseillers généraux.

Un dernier élément que je voulais mentionner ici, il y a plusieurs années, ce n'est pas une priorité aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup de choses à faire au niveau du service de l'électricité notamment au service, au niveau de l'éclairage public pardon, mais nous avons une proposition de mise en valeur des infrastructures, des structures de la Ville de Monthey qui créent une espèce d'atmosphère nocturne, notamment l'éclairage, on voit difficilement le premier slide en haut c'est l'éclairage pour la ville des éléments extérieurs, du coteau. Vous voyez la carrière, vous voyez la Pierre des Marmettes, vous voyez l'hôpital, vous voyez également une possibilité d'éclairer la conduite forcée qui descend de Choëx qui donne depuis la ville un aspect de la ville la nuit extrêmement intéressant. Et à contrario, pour les habitants du coteau, éclairer les bâtiments emblématiques de la ville de Monthey, les tours qui existent là et donner un aspect de la ville durant la nuit qui est un peu plus chaleureux que ce qu'on a aujourd'hui.

Des exemples aussi d'éclairage particulier, il s'agit de la place de l'Hôtel de ville avec un éclairage notamment de la chapelle du Pont et du Bâtiment Administratif, tout en utilisant des techniques d'éclairage soit des arrêtes, soit de l'intérieur comme on voit sur ce slide, soit des porches pour donner une vision assez caractéristique durant les périodes nocturnes

Voilà rapidement exposés ces éléments liés à la stratégie du développement durables pour ces prochaines années, également des éléments liés à l'éclairage public et à celui des monuments.

Je réponds volontiers à vos questions et merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci pour votre présentation Monsieur le Conseiller municipal. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

### **5. Demande de crédit complémentaire pour les travaux d'aménagement au centre-ville**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous pouvons donc passer au point 5 de l'ordre du jour. La demande de crédit complémentaire pour les travaux d'aménagement au centre-ville.

Concernant ce point nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 20 août 2015 en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux



et nous la remercions pour son travail. Nous allons procéder de la manière suivante. D'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et ensuite au vote. Mesdames et Messieurs, les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil général et municipal, chers collègues.

Le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil municipal ainsi que de la Cogest que nous remercions pour son travail.

En séance du 20 avril 2009, lors de l'élaboration du projet, le Conseil municipal s'était déclaré favorable à une limitation du réaménagement de l'Avenue de la Gare en zone de rencontre jusqu'à son carrefour avec la Rue Pré-Naya. Or, en ce début d'année 2015, les représentants des commerçants situés en aval de cet aménagement, notamment dans les bâtiments de la Verrerie, Migros et City de l'avenue de la Gare, sont intervenus à plusieurs reprises pour que cette réalisation soit prolongée, au moins jusqu'à la limite des commerces. Il nous paraît en effet judicieux de maintenir la continuité commerciale, en traitant l'entier de cette avenue selon la même conception.

Le devis estimatif des travaux a été établi en tenant compte de l'expérience acquise avec les travaux de construction des lots précédents soit 1'290'000.- Cette demande de crédit complémentaire est motivée par la volonté de poursuivre de manière cohérente, et sans interruption, le réaménagement des rues du centre-ville pour se terminer courant 2016.

A l'instar de la Cogest, notre groupe est d'avis que ces travaux auraient pu être prévus initialement, afin de permettre une réalisation plus rapide, ainsi qu'une économie au niveau des coûts.

Le groupe PLR, convaincu du soutien nécessaire aux commerçants de l'Avenue de la Gare, soutiendra cette demande de crédit complémentaire et accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues.

Le groupe DC a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du Carrefour Pré-Naya – Avenue de la Gare ainsi que du rapport de la commission de gestion y relatif. Commission de gestion que nous remercions pour le travail effectué.

Les travaux de la petite ceinture étant à un stade avancé, nous avons pu apprécier la qualité du projet ainsi que de sa réalisation. La mue entamée laisse entrevoir un centre-ville redessiné, au goût du jour, plus agréable à vivre, dans la lignée de ce qui a été réalisé dans les autres grandes villes du canton ces dernières années. Dans ce sens, la prolongation des travaux sur l'Avenue de la Gare est une logique indéniable. La collaboration avec la Migros et le réaménagement de la rampe côté gare donnera un souffle bienvenu aux commerces adjacents. Seul bémol, comme l'a constaté la COGEST, nous sommes d'avis que ces travaux auraient pu être intégrés au projet initial. Nous évitant ainsi le désagréable exercice de ce soir. Fort





de ces constatations, le groupe DC accepte l'entrée en matière ainsi que la demande de crédit complémentaire. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs,  
Concernant cette nouvelle de crédit complémentaire pour l'aménagement du bas de l'Avenue de la Gare, la présente demande de crédit de construction met en lumière une réalité toute crue :

Un cout de 1'290'000 francs pour une centaine de mètres à l'Avenue de la Gare, alors que la TSR annonce un coût de 2 millions, pour une centaine de mètres de l'autoroute du Jura pour exemple. Autrement dit, nous payons 13'000 francs le mètre d'aménagement des deux voies existantes de notre Avenue de la Gare, alors que la Confédération paie 20'000 francs le mètre de construction d'une nouvelle autoroute de deux fois trois voies !

Le cout des beaux aménagements routiers de notre ville s'avèrent donc équivalent aux 2/3 environ de celui de la construction d'une nouvelle autoroute ! Et cela sans intervention particulière sur le réseau souterrain de l'avenue de la Gare, comme le montre le message du Conseil municipal environ 1000'000 francs.-.

Comment ne pas constater que cette réalisation est hors de prix ? D'autant plus, pour des aménagements qui, le moins que l'on puisse dire, ne dynamisent pas notre centre-ville et ne bénéficient pas d'un fort potentiel de vieillissement !

Et comment ne pas penser au salami ? Après ce morceau d'avenue, il faudra des nouveaux crédits complémentaires pour l'aménagement de la Place du Comte Vert, des sommets des Avenues de l'Industrie et de la Plantaud, de la rue de Venise, des Bourguignons, de la Rue Pottier, du fond de l'Avenue de la Gare etc., etc. !

Chacun sait aujourd'hui que l'état de nos finances communales, empêchent de poursuivre dans de telles dépenses sans conséquences importantes et prochaines, pour le portemonnaie de nos concitoyens. Il est donc urgent de revoir le principe de ces aménagements, en choisissant des solutions esthétiques, mais nettement moins onéreuses, plus durables et à même d'enrayer l'érosion de l'attractivité économique de notre centre-ville ! Car Monthey a encore d'autres besoins, dont l'aménagement de la place Centrale qui est négligée depuis le début de la législature et bien avant encore.

En conclusion, nous aimerions bien accepter ce nouveau crédit complémentaire, mais en conscience, nous devons admettre que ce serait déraisonnable ! Nous rentrons donc en matière concernant ce crédit complémentaire, mais nous ne l'accepterons pas.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur. Raboud. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Tout comme la Commission de gestion, que nous remercions au passage pour son rapport, notre groupe est aussi d'avis que ces travaux auraient pu être prévus initialement. En effet, si en 2009, le Conseil municipal a été favorable à limiter la zone de rencontre au carrefour de la rue Pré-Naya, il aurait tout de même été utile



de penser au réaménagement de ce carrefour et à cette fin de rue jusqu'au giratoire de l'avenue de l'Europe et de mettre tout de suite ce petit bout d'avenue à 20km/h. Et, nous aurions ainsi eu, un sentiment d'achever sur ce tronçon de rue.

Lors de la discussion au sein de notre groupe, de cette demande de crédit complémentaire, ce n'est pas tant le montant demandé, bien que tout de même assez élevé pour ces quelques mètres, qui nous a préoccupés, mais plutôt les zones de rencontre et leur extension dans la Ville ainsi que la revitalisation du centre-ville. En effet, notre groupe regrette que des places de parcs aient été maintenues dans ces zones à 20 et cela pour deux raisons : premièrement, les voitures parkées amènent de l'insécurité, surtout pour les jeunes enfants qui ne sont pas visibles entre celles-ci et qui sont censés déboucher sur la route sans se préoccuper de la circulation; deuxièmement, la présence de voitures porte atteinte à l'objectif de rencontre et de convivialité. Il serait préférable de promouvoir les parkings souterrains, et particulièrement celui de Trollietta où la Commune vient d'investir beaucoup d'argent. Comment les piétons, les cyclistes vont ils se réapproprier ces rues à 20 si la place est déjà prise par les voitures?

Concernant l'extension de ces zones de rencontre, le Conseil municipal va-t-il à l'avenir créer de nouvelles zones au fur et à mesure des demandes? Ou, alors, va-t-il poursuivre dans une stratégie cohérente tel que nommé dans l'inventaire des investissements de réflexion de la planification financière 2015-2018?

Finalement et pour conclure, si nous voyons qu'en fin 2015, la grande majorité des travaux d'aménagement des zones 20 et 30 seront terminés, il restera, selon le groupe Gauche Plurielle, encore l'essentiel du travail à faire :

Redonner réellement vie au centre-ville, y compris à la place centrale et dans les ruelles environnantes, comme par exemple à la rue du Bourg aux Favres ou à la rue de château. Ceci en renforçant et dynamisant la collaboration entre tous les acteurs, autant les propriétaires immobiliers, les commerçants, les services publiques que la population et même si cela doit impliquer de nouvelles négociations difficiles et compliquées auprès du Canton pour réduire la vitesse sur la Place Centrale.

Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière et acceptera cette demande de crédit de complémentaire pour le réaménagement du carrefour entre la rue Pré-Naya-et l'avenue de la Gare.

Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame la Cheffe de groupe.

Je passe la parole maintenant à la Municipalité. Monsieur le Président.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Très volontiers Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vais peut-être intervenir sur l'aspect, je dirai de concept proprement dit et effectivement le montant qui vous est proposé de prévoir pour ce nouvel investissement. Par la suite Monsieur Cottet le cas échéant pourra compléter mes propos sur l'aspect technique de cette réalisation.

Premièrement, effectivement on vient devant vous pour cet investissement pour quelles raisons ? On aurait pu l'intégrer dans le budget 2016, néanmoins c'était une volonté du Conseil municipal de terminer les travaux pour l'été prochain au plus tard pour le 30 juin 2016 et en discussion avec notamment l'architecte impliqué dans cette réalisation, il s'est avéré que si l'on ne débutait pas les travaux de



préparation, donc d'études de cette nouvelle réalisation cette année encore, on n'arrivait pas à terminer l'ensemble des travaux pour la fin juin de l'année prochaine.

Donc merci d'avoir accueilli le principe en tout cas d'avancer cet investissement pour pouvoir être en conformité avec le timing qu'on s'était fixé c'est-à-dire terminer la totalité des travaux projetés pour le mois juin de l'année prochaine.

J'en viens directement à la question, à la dernière remarque de Madame Franz par rapport à la continuation de ces travaux, Monsieur Raboud l'a également laissé entendre où est ce qu'on va s'arrêter exactement par rapport à ces travaux ?

Il faut savoir qu'il y a eu un plan directeur qui a été adopté il y a quelques années déjà par le Conseil municipal, qui prévoyait clairement où se situaient les zones 20 à l'heure et les zones 30, donc actuellement on a réalisé ou on aura réalisé fin juin, l'ensemble des zones et du tracé ou l'on a prévu une vitesse limitée à 20 kilomètres heure.

Donc la suite, elle n'est pas prévue pour les prochains mois, ou prochaines années. Il y a effectivement une dernière réalisation qui est prévue dans le premier projet qui a été accepté par le Conseil municipal, c'est encore la réalisation de la rue des Bourguignons et la place du Comte Vert. Néanmoins, vous le verrez dans le cadre du budget 2016, nous n'avons prévu aucun montant d'étude pour cette zone, cette dernière partie zone 20 à l'heure. Donc la réalisation ne se fera pas avant 2018, peut-être qu'il y aura un montant dans le cadre du budget 2017 pour les études mais la réalisation pas avant l'année 2018. Pourquoi ? Parce que nous sommes en discussion également avec les artisans et commerçants comme ça a été le cas depuis le début de toute la réflexion en 2004. Au début de cette réflexion d'aménagement du centre-ville, nous sommes en discussion pour savoir exactement quelle volonté à Artcom par rapport à ce développement. S'ils souhaitent notamment préserver des places de parc sur la Place du Comte Vert ce qui évidemment change complètement le concept puisque vous le savez, ou je vous le rappelle le projet adopté en accord avec Artcom, il y a une évolution dans le cadre de leurs représentants, prévoyait la suppression de toutes les places de parc sur la place du Comte Vert évidemment si ce concept, ce principe est abandonné et on s'est donné un laps de temps pour poursuivre ces travaux sur cette zone.

La suite avenue de l'Industrie, le haut de l'avenue de l'Industrie voire de la Plantaud évidemment là on se projette sur plusieurs années. Cela a été dit le Conseil municipal a mis en place une planification financière pour les 4-5 prochaines années et il n'est pas prévu d'investissement pour ces zones. On a mis l'accent sur les routes c'était une bonne chose un élément pour redynamiser ce centre-ville c'était important je crois que ça a fait l'unanimité maintenant il y a d'autres domaines d'activités, notamment dans le domaine social, dans le domaine scolaire, vous savez très bien je parle notamment du home et du Mabilion, évidemment ce sont des investissements qui vont nous occuper durant les prochaines années et on mettra un frein sur l'aménagement urbain du centre-ville.

Pour le surplus vous avez fait la remarque, la Cogest également que je remercie par rapport à son rapport positif. Vous nous avez fait la remarque pourquoi est-ce cet aménagement n'a pas été prévu initialement ? On ne refait pas l'histoire. Aujourd'hui ça nous paraît évident à toutes et à tous lorsqu'on passe, il y a un problème, je dirai sur cette finalité de bas de l'avenue de la Gare et que logiquement on aurait dû peut-être la prévoir quasiment jusqu'au rond-point



l'avenue de la Gare-avenue de l'Europe. En 2004 je ne veux pas refaire tout l'historique mais c'est vrai en 2004 le groupe de travail formé de commerçants d'artisans de cafetiers-restaurateurs et de représentants politiques avait décidé qu'à un moment donné, la zone 20 devait s'arrêter à cet emplacement exact et que dès lors que les travaux d'aménagement se terminer à cette zone.

Nous avons reçu et entendu l'appel de commerçants ça était cité qui se trouvent sur le bas de cette avenue de la Gare qui à juste titre disaient « Mais écoutez, on est la seule zone de l'avenue de la Gare où on trouve des commerces de part et d'autres, donc il est quelque peu maladroit de ne pas poursuivre les travaux ». Ça a été entendu par le Conseil municipal et c'est la raison pour laquelle on se trouve devant vous aujourd'hui.

Donc merci de faire un appel positif à cette demande notamment pour ces commerçants et je crois pour l'ensemble de la ville, ça donnera une plus-value et une finition adéquate par rapport à notre aménagement qui j'espère permettra à moyen terme de redynamiser ce centre-ville que l'on apprécie toutes et tous.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. J'ouvre la discussion de détail plus tard. Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus. Donc l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote.

Est ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Monsieur Calamo.

### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers amis, estimés collègues. J'abonde totalement dans le sens de l'intervention de mon collègue Johann Woeffray, et comme l'ensemble du groupe DC, je suis bien entendu totalement favorable à cette demande de crédit complémentaire. La commission de gestion est d'avis qu'une fois ce réaménagement effectué, la zone de rencontre devra englober le nouveau carrefour entre la rue Pré-Naya et l'Avenue de la Gare. Il est vrai que si le réaménagement sera similaire à celui qui a été réalisé en amont, ça n'aura aucun sens que la limitation de vitesse n'y soit pas partout identique. En ce sens, je partage le souci de cohérence de la commission de gestion. Je trouve que l'aménagement urbanistique qui a été créé récemment dans plusieurs rues Montheysannes est absolument magnifique et agréable, et je me réjouis de le voir se prolonger pratiquement jusqu'au rond-point avec l'avenue de l'Europe.

Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, je m'adresse à vous s'agissant de cette grande zone de rencontre qui implique une limitation de la vitesse à 20 km/h sur plusieurs centaines de mètres, et peut-être même sur un kilomètre. Je rappelle que cinq des neuf membres que compte actuellement le Conseil municipal y ont fait leur entrée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et comme je vous parle d'une décision politique qui remonte à la précédente législature, je prie les cinq nouveaux membres de l'Exécutif de ne surtout pas se sentir visés par mon intervention. Je vois dans l'aménagement de cette zone de rencontre qui va peut-être s'étendre encore d'avantage, plusieurs contradictions, et même certains effets pervers. Je souhaite attirer votre attention sur deux points qui me paraissent importants. Le premier point, c'est que lorsque nous évoquons le bien-fondé d'une



zone de rencontre, nous prenons souvent comme exemple la Place du Midi, à Sion. Vous en conviendrez car vous connaissez la capitale aussi bien que moi, il s'agit là d'un exemple parfaitement réussi d'une zone de rencontre conviviale fréquentée par de nombreux piétons, tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, les jours fériés, et en soirée, et où il y a beaucoup de terrasses et d'animation. Je constate simplement que cet exemple de la Place du Midi n'a malheureusement rien à voir avec la zone de rencontre qui vient d'être créée à Monthey. Nous devons nous rendre à l'évidence : à l'Avenue de la Gare, entre la petite ceinture et l'Avenue de l'Europe, ainsi que sur le secteur de la petite ceinture où la municipalité a fait introduire la limitation à 20 km/h, en dehors des horaires d'ouverture, je précise bien en dehors des horaires d'ouverture des magasins, la plupart du temps, on peut compter sur les doigts de la main les piétons qu'on y rencontre. C'est une constatation que vous avez tous pu faire : en soirée, les dimanches et les jours fériés, à l'exception de la période de carnaval, ce secteur de la ville de Monthey est presque totalement inanimé et désert, contrairement à la Place du Midi à Sion. Quand je dis « presque totalement inanimé et désert », je suis encore gentil, parce que souvent, on pourrait faire l'économie du mot « presque »... Dans ces conditions, s'agissant d'une limitation de la vitesse à 20 km/h, qui est une mesure drastique et draconienne, donc difficile à respecter, appliquée 24 heures sur 24, sur une chaussée qui mesure environ 8 mètres de largeur, et au bord de laquelle les établissements publics ouverts en soirée et le dimanche sont presque inexistantes, je me pose très sérieusement la question de la légitimité d'une telle mesure. En mon âme et conscience, je ne peux pas cautionner une mesure que je considère comme excessive, car elle permet de stigmatiser d'honnêtes citoyens, mais aussi de criminaliser injustement certains usagers de la route.

Le deuxième point que je souhaite soulever, c'est celui de la défense des commerces du centre-ville. La mise en place d'une zone de rencontre est une restriction de la circulation importante qui a un effet très dissuasif. Promouvoir la mobilité douce, tranquilliser le centre-ville en dissuadant le trafic de transit, garantir la sécurité des piétons et des cyclistes, c'est une politique à laquelle j'adhère totalement. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que la limitation de vitesse à 50 km/h, dans l'actuelle zone de rencontre, était une limite trop élevée, mais de nombreux citoyens montheyens estiment qu'en passant de 50 à 20 km/h, nous sommes passés d'un extrême à l'autre. En effectuant des observations sur le terrain, j'ai l'impression que nous sommes en train, d'une certaine manière, de faire du tort au tissu économique du centre-ville, car dans cette zone de rencontre, on y a inclus deux parkings souterrains rattachés à des supermarchés, celui de la Coop et celui du Centre Agora. Une fois de plus, il n'est pas possible de faire une comparaison avec la zone de rencontre sédunoise, car cette dernière n'offre aucune possibilité de stationnement ! Il y a un proverbe qui dit « l'enfer est pavé de bonnes intentions », et aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'à force de vouloir trop bien faire, nous risquons d'asphyxier certains commerces ! Le samedi est le jour de la semaine où les surfaces commerciales connaissent la plus forte affluence. Or, s'agissant des deux parkings souterrains intégrés dans la zone de rencontre, je constate que le samedi, et même les samedis où il y a un marché au centre-ville, je l'ai vérifié samedi dernier, ces deux parkings souterrains sont la plupart du temps à moitié inoccupés, quand bien même toutes les places de parc situées sur l'actuelle Avenue du Théâtre ont été supprimées. Si les consommateurs utilisent leur voiture pour effectuer les courses, ce n'est pas forcément par paresse, mais c'est souvent parce qu'ils vivent dans un ménage composé de plusieurs personnes, et que par



conséquent ils remplissent leur caddie, d'où l'utilité de pouvoir compter sur le coffre d'une voiture. Nous avons tous conscience de la problématique des nombreux Montheyens qui préfèrent effectuer leurs achats dans les centres commerciaux de Collombey, en raison de la gratuité des parkings. Je ne cautionne pas cette attitude, car j'estime que notre politique tarifaire en la matière est tout à fait raisonnable. Mais indéniablement, ce ne sont pas des mesures drastiques pour décourager le trafic motorisé qui vont les motiver à venir acheter dans les commerces Montheyens.

Et enfin, s'agissant des touristes en vacances dans la région qui souhaiteraient effectuer du shopping dans une ville de Monthey qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils découvrent pour la première fois, j'ai bien peur que la présence d'un panneau annonçant une zone de rencontre à l'entrée d'une rue puisse être interprété par ces gens-là comme une zone qu'il vaut mieux éviter.

En conclusion, je demande à la Municipalité s'il n'y aurait pas moyen de mener toute une réflexion approfondie par rapport aux remarques que je viens de formuler, et je demande également à la Municipalité si la décision prise lors de la précédente législature est oui ou non irrévocable. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo pour votre intervention. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Messieurs, Dames, chers collègues, bonjour,

En plus de ces montants largement trop lourds pour le budget de Monthey, ces infrastructures vieillissent très mal. Il y a environ une dizaine d'années, à la Rue Château Vieux derrière la maison de ville, du granit a été posé au sol plus ou moins identique aux travaux actuels. Il y a plusieurs marbres qui ont été remplacés purement et simplement par du goudron. Avant de voter pour ce budget, je vous prie aussi de réfléchir si on est autorisé, nous, le Conseil général de continuer de creuser le gouffre financier pour plusieurs générations ?

Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek.

La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole au Conseil Municipal, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui. Merci Monsieur le Président.

Je vous propose de répondre à la première question comme je me sens le vieux dans l'équipe, et que Monsieur Cottet fait partie des nouveaux non touchés par les remarques de Monsieur Calamo.

Monsieur Calamo, permettez-moi d'être quelque peu succinct, par rapport à cette réponse, puisque je suis quelque peu étonné qu'on commence à tout remettre en cause. Je rappellerai juste les lignes directrices, quand je disais que le premier groupe de travail s'est penché sur cet réaménagement en 2004, en réalité les premiers entretiens, entre la commune de Monthey par son Conseil Municipal et les artisans et commerçants datent de 1999. C'était à ce moment-là que l'on a commencé à



parler centres commerciaux à la sortie de la ville, évidemment il fallait réagir contre ce déplacement des commerces en dehors de la Ville pour permettre au centre-ville de rester dynamique. Donc ce n'est pas aujourd'hui après une réalisation de plus CHF10'000'000.- qu'on va revoir ce qu'on a réfléchi depuis de si nombreuses années.

Par rapport à vitesse de circulation, je pense qu'il y a un temps d'adaptation que l'on doit avoir avant de pouvoir modifier une zone qui en effet est un changement drastique pour les Montheysannes et les Montheysans. Là on passe de 50 à 30 voire 20 kilomètres heure dans certaines zones, ce n'est pas facile néanmoins je pense qu'on doit prendre le recul attendre là également quelques années et voir comment évoluent nos concitoyens et concitoyennes dans ces zones. Il ne faut pas agir sous le coup de l'émotion et il me semble qu'en quelques semaines, qu'en quelques mois il y a déjà une évolution importante dans les mentalités, les gens voir le passage des véhicules acceptent de plus en plus cette manière de procéder. Je rappellerai également par rapport à ces vitesses, qu'il y a eu des procédures, des procédures jusqu'au Tribunal Fédéral par rapport à l'aménagement. Vous vous imaginez que si on rechange on repart dans une procédure entre avocats, entre tribunaux, Tribunal Cantonal, Tribunal Fédéral pour savoir le exact. Mettons en application ce qu'ont décidé nos prédécesseurs après de nombreuses études à nouveau en collaboration avec les personnes intéressées.

Puis ensuite on verra s'il y a une évolution. Une évolution à prévoir. Vous nous dites également ces zones sont peu fréquentées en dehors des heures de commerces. Ben évidemment puisque l'avenue de la Gare est principalement active par le centre commercial M-Central et que l'on n'a pas ou peu d'établissements publics dans cette rue. Donc évidemment, vous comparez la place du Midi à Martigny, à Sion pardon, avec cette avenue de la Gare. Non, vous devez comparer ce qui est comparable ! C'est-à-dire des zones où il y a des établissements publics donc comparer la Place Centrale avec la Place du Midi. Et par hasard j'ai passé sur la place Centrale ce dimanche avec trois sédunois dans mon véhicule, la place était pleine, les terrasses étaient pleines et ces trois sédunois m'ont dit « Mais quelle ambiance il y a Monthey, c'est impressionnant » ! Il y en a beaucoup plus que chez nous à Sion sur la Place du Midi ! Donc vous voyez c'est très subjectif, mais moi je vous demande juste de comparer ce qui est comparable, on ne peut pas comparer un dimanche après-midi avec des centres commerciaux qui sont fermés qui évidemment n'attirent pas de monde avec une place du Midi qui comprend des établissements publics. Comparez ce qui est comparable et on aura peut-être une meilleure entente par rapport à ces définitions.

Quant à la remarque de Monsieur Penchrek, alors là je pourrai me retourner vers Monsieur Gilles Cottet, puisque, c'est d'ailleurs une question technique par rapport à l'aménagement et l'efficacité dans la construction au niveau engineering de ces réalisations.

Il y a une grande différence, je ne sais pas si Monsieur Cottet veut répondre en deux mots, il y a une grande différence entre ce qui a été réalisé il y a de nombreuses années, effectivement autour de la maison de commune, entre ces plaques de granit de quelques centimètres et les réalisations actuelles, vous avez vu qu'on a un tout autre gabarit si vous avez pris la peine de regarder la pose de ces granits, on n'est pas à des petites plaques de quelques centimètres le socle



également est fait en béton, d'une certaine rigidité qui selon nos experts permettra d'assurer une usure normale je dirai. On sait très bien que toute chaussée a une usure au fil du temps, mais néanmoins on devrait durant de ces prochaines années préserver cet esthétisme qui a été mis en valeur d'ailleurs par Monsieur Calamo. Voilà je passe la parole le cas échéant à Monsieur Cottet pour compléter mes propos.

**Intervention M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructure, Mobilité et Environnement**

Oui. Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues.

Simplement en complément, Monsieur Pencherek et peut être une réponse conjointe à Monsieur Raboud. Prétendre aujourd'hui que le chantier de la petite ceinture, les aménagements généraux sont un gouffre financier, je pense que c'est dévaluer l'ensemble de vos collègues ici présents, puisque c'est quand même ce Législatif qui a avalisé l'ensemble des tranches de crédit que nous utilisons aujourd'hui. La question a été posée lors de notre dernier rendez-vous, le budget de CHF 11'000'000.- de travaux, plus CHF 1'000'000.- de mandat, c'est-à-dire en gros CHF 12'000'000.- pour la petite ceinture est aujourd'hui à la connaissance des dossiers que j'ai est parfaitement respectée. Ce soir, on vous demande une tranche supplémentaire de CHF 1'290'000.- Vous avez compris que ce n'est pas un supplément mais c'est simplement une extension du périmètre. A ce sujet, j'aimerais quand même vous rappeler pour mémoire que la petite ceinture et toutes les décisions qui ont été prises, ont été générées et sont nées d'ateliers citoyens auxquels 9 d'entre vous ce soir ont participé, il y a encore des gens ici dans cette salle qui ont participé à ces soirées qui se passaient en novembre 2008, si vous vous en souvenez. Les 4 thèmes principaux qui ont donné l'aménagement que nous construisons aujourd'hui et moi je vous dis que le 90 % des réalisations que nous construisons aujourd'hui sont celles que vous avez voulues et décidées et avalisées, il s'agit notamment de la politique de parcage en surface et en sous-sol et donc de la limitation des places en surface, le sens des boucles de circulation, le rétablissement du double sens, c'est des choses qui sont aussi sorties d'une volonté populaire, l'étendue actuelle et c'est de ça qu'on parle ce soir aussi, c'est la question qui nous a été posée des zones 30 et de zones de rencontre 20 kilomètres heure a aussi été arrêtée à ce moment-là et puis pour terminer l'approche globale de la mobilité d'un centre-ville était aussi un des sujet de ces ateliers citoyens, donc il y a rien d'autre, n'y a ni plus ni moins que cette volonté populaire et je vous dit dans la grande majorité qui est actuellement construite. Voilà. Une seule exception et que vous avez voté l'année passée c'est l'extension qu'on est en train de construire aujourd'hui la rue du Midi, la rue Coppet qui n'étaient pas prévues initialement. Ce qu'on vous demande ce soir c'est une extension de mandat. Je laisserai à Monsieur Raboud la paternité de ses paroles pour prétendre que nous, avec ce projet nous ne dynamisons pas le centre-ville et ses commerces, je le laisserai discuter avec les référendaires et les pétitionnaires qui sont assis là-bas au fond et que nous avons entendus, reçus et je crois que c'est leur volonté qui est transcrite ce soir dans la décision qu'on vous demande de prendre. Voilà, moi je ne vais pas en ajouter, je crois qu'au niveau technique, le Président a dit ce qu'il fallait dire cette rue du Château-Vieux a 25 ou 26 ans aujourd'hui, si vous vous en souvenez ce sont des trainées que ce soit par la ruelle des Granges, sous la Place Centrale ou alors quand on part en direction du Château Vieux, ce sont des tunnels





et c'est simplement des plaques de moins de 2 centimètres qui sont collées sur une étanchéité, rien à voir avec les cinq mille mètres linéaires je crois que je vous en ai déjà parlé, du granit. Vous avez déjà vu comment ces ouvriers travaillent avec. On ne peut pas les porter, c'est simplement des ventouses qu'ils posent ça donc on ne parle pas de la même chose, et pis pour terminer Monsieur Raboud vous pouvez faire des règles de 3 sur tout ce que vous voulez, comparer l'exécution qu'on fait actuellement à des autoroutes, on a eu je crois la même théorie pour le financement du bus urbain et puis également sur les tarifs électriques je laisse également la paternité.

Moi je fais plutôt confiance aux mandataires aux ingénieurs, qui nous encadrent depuis le début de ce projet c'est-à-dire depuis bien avant 2008 pour les budgets qu'on vous demande ce soir. Voilà. Merci.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Est-ce qu'il y a encore une demande de prise de parole au niveau du Conseil général ? Ce n'est pas le cas. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs, les Conseillers généraux, si vous refusez la demande de crédit complémentaire de CHF 1'290'000.- destinée à la réalisation de nouveaux aménagements urbains au carrefour de la rue Pré-Naya et de l'avenue de la Gare en prolongement du réaménagement de la Petite Ceinture, je vous demande de vous lever.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

Le résultat du vote est donc le suivant : par 5 voix contre, 1 abstention et 44 voix pour, cette demande de crédit est acceptée.

Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour, le développement du postulat de Madame Anne-Laurence Franz portant sur la livraison des repas à domicile le dimanche.

### **6. Développement du postulat de Mme Anne-Laurence Franz portant sur la livraison des repas à domicile le dimanche**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 15 juin 2015. Nous allons procéder de la manière suivante. Madame Franz va développer son postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre Règlement, seul le signataire, la signataire en l'occurrence, aura encore droit de prendre la parole.

Madame la Conseillère général Franz je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

#### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Merci. En préambule, je tiens juste à rectifier deux petits points par rapport à l'ordre du jour. Ce postulat est cosigné par Madame Carla Gex et il porte sur le service de repas à domicile et pas uniquement sur la livraison le dimanche.



Soucieux d'avoir une politique de maintien à domicile cohérente et efficace, le groupe Gauche Plurielle vous présente ce soir le développement de ce postulat déposé en juin 2015.

Actuellement, sur notre Commune, le service de repas à domicile est proposé uniquement du lundi au samedi excepté les jours fériés et le dimanche.

Averti par une personne bénéficiaire de ce service, notre groupe était intervenu, par le biais d'une question écrite, au Conseil général en mars 2012.

Dans la réponse du Conseil municipal donnée en juin 2012, nous avons compris que le besoin était avéré puisque, sur les 36 personnes qui avaient répondu au questionnaire, 29 souhaitaient un repas le dimanche et les jours fériés et 5 autres uniquement les jours fériés

Et, au vu du commentaire de la page 165 du fascicule des comptes 2014 qui dit, je cite:

Les prestations d'aide à domicile et du service social sont en constante augmentation depuis de nombreuses années. Ce constat est valable pour l'ensemble du canton "

Ainsi, nous sommes donc quasiment certains qu'aujourd'hui, ce besoin de service de repas pour les dimanches et les jours fériés est bien plus élevé.

Du point de vue légal, les centres médico-sociaux régionaux du canton du Valais dont fait partie le CMS de Monthey, ont des prestations à offrir selon un mandat conclu en 2007 par le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie.

De façon générale, ce mandat indique que les CMS régionaux poursuivent l'objectif D'assurer, d'encourager et de développer les soins et l'aide à domicile pour les personnes de tous âges qui nécessitent des soins, de l'aide, un accompagnement et des conseils. Ils doivent également assurer l'organisation et la coordination des activités médico-sociales au niveau régional. Les CMS régionaux ont la possibilité de faire exécuter des prestations, comme par exemple le service des repas, par des organisations et institutions spécialisées.

Ainsi, une des prestations à fournir par les CMS régionaux est le service de repas à domicile.

Je vous lis ci-dessous la description de la prestation comme indiquée dans le mandat :

Les CMS régionaux sont responsables de la mise sur pied, de l'organisation de distribution régulière de repas à domicile sur l'ensemble de leur secteur. Les repas répondent à des normes de qualité, de diététique et d'hygiène et incluent les régimes alimentaires les plus fréquents.

Même si le descriptif ne parle que de distribution régulière, nous pensons que de nos jours et au vu des situations familiales actuelles, le CMS de Monthey se doit de mettre en place un service de repas à domicile qui répondent aux besoins des personnes ayant recours à cette prestation.

C'est du reste ce que le sondage fait par le CMS en 2012 avait démontré.

Voilà pourquoi, nous demandons à la Municipalité, si bien sûr, le Conseil général accepte d'envoyer pour traitement ce postulat, d'offrir le service de repas à domicile tous les jours de la semaine y compris le dimanche et les jours fériés en proposant la livraison de 2 repas dont un froid le jour précédant un congé ou un dimanche.

Cette solution est proposée par exemple par le CMS de Martigny et de la région siéroise.



Cette idée assez simple et certainement peu coûteuse pour la Commune, car nous n'avons pas de livraison supplémentaire et de production de repas les jours fériés, permettrait de palier à cette absence et d'améliorer cette prestation du CMS.

Je vous remercie donc de soutenir ce postulat qui est un petit pas pour cette politique de maintien à domicile. Politique qui deviendra très importante ces prochaines au vu des perspectives démographiques. En effet, nous allons avoir une forte augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus. C'est, entre autres, pour cela que le Département de la santé de notre Canton a décidé de renforcer les soins à domicile d'ici à 2020 afin de mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées dépendantes.

Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à la Municipalité. Est-ce qu'elle désire prendre la parole sur ce sujet ?

Oui, Monsieur Multone.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age & Santé**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Merci Madame Franz pour votre postulat. Il est vrai qu'on avait déjà traité cette question il y a deux ou trois années, elle avait un certain coût. Je dois dire que ce soir, je suis assez séduit par l'idée du repas froid, je pense qu'il y a la matière à pouvoir mettre en place cette mesure à des coûts qui seront réduits et je pense que c'est quelque chose qui peut tout à fait trouver sa justification.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Conseiller Municipal. Je clos donc ici les débats pour passer au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez ce postulat portant sur la livraison des repas à domicile le dimanche déposé par Madame Anne-Laurence Franz, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Ce postulat est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour, le développement d'un deuxième postulat, celui de Madame Michela Orlando concernant les horaires d'ouverture de la Médiathèque.

**7. Développement du postulat de Madame Michela Orlando portant sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Ce postulat a aussi été déposé lors de la séance du 15 juin 2015. La même procédure que tout à l'heure va s'appliquer. Madame la Conseillère générale Orlando, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.



**Intervention de Mme Michela Orlando (PLR)**

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Nombreux sont les contribuables Montheysans à rester sur place durant leur vacances ou à travailler jusqu'à 18h30 hors de Monthey. Fréquents sont les jours où le temps maussade est idéal pour passer quelques heures à la médiathèque. Nombreux sont également les foyers subissant de plein fouet la conjoncture défavorable actuelle, les privant de la possibilité d'acheter livres et DVD, ou d'aller au cinéma. Dans un tel contexte la médiathèque s'inscrit d'autant plus dans une démarche citoyenne, offrant des activités gratuites, constructives et saines.

C'est souvent à l'occasion de jours fériés nationaux, que les travailleurs profitent de poser un ou deux jours de congé afin de s'offrir un weekend prolongé. S'ils sont parents d'écoliers, ils privilégieront les vacances scolaires. C'est au cours de ces périodes que les collaborateurs ont le temps et l'esprit suffisamment libre pour s'adonner à la lecture d'un livre ou d'un magazine, alors que les étudiants et apprentis préparent leurs examens. Ces derniers profitent aussi de la pause de midi pour réviser leurs cours.

Pourtant, c'est précisément à l'occasion des congés officiels que la médiathèque ferme ses portes pour faire le pont. Ces dernières années, ces fermetures prolongées ont concerné la Toussaint, Noël, la St-Joseph, Carnaval, Pâques, l'Ascension et Pentecôtes.

Deux exemples :

- A Noël 2013/14, 2 jours étaient officiellement fériés ; la médiathèque a fermée 9 jours.
- A l'Ascension 2015, 1 jour était officiellement férié ; la médiathèque a fermé 3 jours et a anticipé sa fermeture d'une heure le jour précédent.

Près de 700'000.- sont imputés annuellement à la médiathèque. Dans son rapport, la municipalité précise que « Le volume des prêts a augmenté en 2014 (...) ainsi que la fréquentation (...); ce qui atteste de la pertinence de l'offre proposée au public. ». Ce que j'entends surtout, c'est que la demande est là ; je vous demande maintenant d'envisager une amélioration de l'offre. Serait-il possible de modifier les horaires de telle sorte qu'ils répondent plus précisément aux besoins de ceux qui participent directement à son financement ?

Quelques comparatifs : la médiathèque de Martigny ouvre jusqu'à 18h le samedi, celle de Sion jusqu'à 17h. St-Maurice propose un accès durant la pause de midi durant la semaine. A part pour Noël, aucune ne fait de ponts.

Si vous soutenez mon postulat, je me réjouis d'entendre les propositions de la municipalité. Et vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Orlando.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux J'ouvre la discussion générale .Est ce qu'il y a une demande de parole dans la salle ?

Oui, Monsieur Woeffray.

**Intervention de M. Johan Woeffray (PDC)**

Merci Monsieur le Président. Le groupe DC se pose la question du coût et par qui seront-ils assumés. Je demande. Pardon. Nous accepterons ce postulat mais nous demandons à la Municipalité de détailler les coûts. Merci.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray.

Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Dans la salle, ce n'est pas le cas. Je passe la parole à la Municipalité. Oui, elle est demandée. Monsieur le Municipal Girard. Vous avez la parole.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture & Tourisme**

Messieurs les Présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Merci beaucoup pour cette question de Madame Orlando qui va totalement dans la direction de la Médiathèque et les objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous avez sans doute entendu parler cet été du passage à Rero, c'était le premier objectif, on a un objectif qui va suivre tout prochainement, c'est l'équipement de tous les livres du système RFID et ensuite bien sûr la notion d'horaire doit absolument être élargie. La notion que vous soutenez est la notion de 3ème lieu. Ça c'est un thème important pour nous, acteur culturel. Le 3ème lieu c'est après la maison et le travail, la Médiathèque comme lieu de vie et bien sûr nous devons travailler dans ce sens-là. Votre postulat va dans le sens des familles, dans le sens du service nous devons également l'étendre au niveau des étudiants vu que les horaires en journée sont vraiment très très très faibles. Et bien sûr nous nous engageons au sein du service pour avancer dans ce sens-là, pour arriver également avec des propositions, pour répondre aussi à Monsieur Woeffray, c'est clair que la problématique du financement va très vite arriver bien sûr dans un premier temps nous avons vraiment une optimisation des ressources à avoir au sein de la Médiathèque. Le passage à RERO devrait amener une économie de 20 à 30% de ressource sur du travail de référencement que nous devrions pouvoir ouvrir sur que nous avons l'intention d'amener sur des ouvertures en journée surtout pour les écoles mais bien sûr que nous devons persister et travailler notamment pour optimiser les horaires pour le public. Même que jusqu'à 17h00 c'est déjà un joli effort en semaine on doit continuer cet effort et pourquoi pas le samedi aussi plus longtemps. Il ne faut pas trop s'avancer sur les horaires, maintenant le mieux c'est qu'on prenne les choses avec recul. Qu'on se rende compte comment optimiser les horaires d'ouverture pour permettre justement d'élargir cette offre. Et ensuite on arrivera avec des propositions d'une part en optimisant l'utilisation du personnel et les emplois du temps et d'autre part vous verrez sans doute à travers le budget 2017 si il y a vraiment une volonté d'élargir un maximum et peut-être même qu'on aura peut-être plusieurs offres ensuite on en parlera sans doute même en commission culturelle qu'on ait vraiment des critères qu'on sache ok qu'est-ce qu'on veut, dans quelle direction. Et qu'on ait des choix aussi qu'on se rende compte aussi qu'on a les chiffres.

Je peux m'engager pour le budget 2017, pour cette année c'est un peu difficile, vu que nos budgets sont déjà rendus en tout cas on s'engage à aller dans ce sens-là. Merci beaucoup.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Je clos les débats pour passer au vote. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez le postulat de Madame Michela Orlando portant sur les



horaires d'ouverture de la Médiathèque, je vous prierai de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Non. Ce postulat est donc accepté à l'unanimité.

**8. Réponse à la question de Monsieur Gérard Reber portant sur la sécurisation des arrêts de bus de la route d'Outre-Vièze**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour, réponse à la question de Monsieur Gérard Reber portant sur la sécurisation des arrêts de bus de la route d'Outre-Vièze, question qui a été posée lors de la séance du Conseil général du 15 juin 2015. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement**

Merci Monsieur le Président,

Monsieur Reber, je vous relaterai rapidement le rapport assez succinct qui a été établi par mes services suite à votre question écrite.

Lorsqu'une ligne de bus est créée, l'emplacement des arrêts est défini d'entente avec les concessionnaires, en l'occurrence ce sont les TPC pour cette desserte du coteau, cette desserte scolaire notamment et les autorités communales.

Ces arrêts doivent tenir compte des besoins de la population et puis aussi de la disponibilité des terrains ainsi que évidemment de la sécurité routière. Dans le cas ou des aménagements en dur sont prévus, ils doivent passer par une mise à l'enquête publique, nous sommes sur le domaine public notamment la route cantonale dans ce cas-là. La situation de la question que vous avez soulevée. La ligne des bus des TPC compte 32 arrêts qui sont repartis entre le coteau et puis le sommet donc au Cernier. Dans l'optique de sécuriser ces arrêts de bus qui étaient un petit peu la base demande de votre question, les TPC, la police municipale et nos services se sont concertés.

A la demande des TPC, la pose d'une barrière le long de la route d'Outre-Vièze, elle se justifie notamment pour l'arrêt de « Combasse », dans le sens descendant et puis pour l'arrêt de bus « des Vergottes ». Pour les arrêts de « Condémines » dans le sens descendant pour ceux de « Massillon », « Champian » toujours dans le sens descendant et pour l'arrêt « d'Outre Vièze » dans le sens montant la pose d'un marquage en jaune comme il existe déjà dans beaucoup d'autres arrêts de bus pour sensibiliser et rendre attentifs les automobilistes à la position et à l'arrêt fréquents de ces bus est préconisé.

Il est quand même précisé que ce marquage doit être soumis à la Commission Cantonale de la signalisation routière ça veut dire par un processus administratif.

Le cout total de ces aménagement vous l'aviez aussi évoqué dans votre question se montent à 10'000 francs qui pourrait être imputé sur un crédit ad hoc que nous devons encore valider mais effectivement cette étude du trottoir de la route d'Outre-Vièze c'est quelque chose d'assez ancien qui figurait dans le budget et nous pourrions ainsi compléter la sécurisation de ces arrêts de bus.

Pour le solde des arrêts de bus ceux que je ne vous ai pas évoqués, les services estiment pour l'instant que des aménagements supplémentaires ne sont pas nécessaires.



Sur cette base, mon service a proposé au Conseil municipal d'accepter la pose de ces barrières et puis le marquage au sol de ces arrêts tel que proposé ce que Conseil municipal a accepté lors de sa séance ordinaire sauf erreur c'était le 7 septembre dernier il y a une quinzaine de jour.

Pour la petite histoire, je crois que je l'avais évoqué quand vous m'avez posé la question lors du dernier Conseil pour donner un ordre de grandeur, la partie qui a été faite par le canton c'est-à-dire la route cantonale qui va à peu près de la scierie Gay jusqu'en aval du Café Berra, je crois que je vous avais articulé un chiffre de 4 millions, c'est à peu près ça !

Pour répondre à votre question je me suis replongé un petit peu dans les dossiers et pas plus tard qu'en 2011 donc c'est clair sous la précédente législature la sécurisation, la construction d'un trottoir sur la route d'Outre - Vièze du tronçon du Café du Repos jusqu'à peu près en aval des serres des anciennes serres communales donc des serres Rithner c'est un tronçon qui fait 490 mètres et cette construction avec le déplacement des murs en amont il y avait plusieurs variantes qui avaient été utilisées. Pour vous donner un ordre de grandeur c'était 2'200'000.- Donc 2'200'000.- pour 490 mètres, je vous laisse faire le calcul ça fait à peu près 4 millions le kilomètre donc on en revient au chiffre que je vous avais évoqué. Simplement pour vous donner un ordre de grandeur et pour vous dire aussi que ce projet-là n'avait pas passé la rampe de la commission des finances pour le budget 2012 sous l'ère de mon prédécesseur. Hein, donc moi je pense qu'aujourd'hui, je crois il y a des choses intéressantes qui ressortaient de votre question, c'est l'évolution démographique du coteau qui a alors je n'ai pas vérifié vos chiffres mais qui auraient peut être doublé en 20 ans, on n'est certainement pas loin de ça. Et moi je propose qu'aujourd'hui au sein de mon service nous mettions en route dans le cadre de notre feuille de route peut-être un plan directeur de la mobilité comme on l'a fait maintenant pour la zone de plaine et puis qu'on le ramène aussi maintenant au coteau et aux zones périphériques et dans ce cadre-là on ait une vue un petit peu un survol de ces problématiques.

Les axes que vous citez sont les plus visibles on y passe tous à peu près tous les jours et nos enfants aussi et il y en a peut-être d'autres également.

Voilà un petit peu ce que je peux vous dire par rapport à ça pour rapport ces sécurisations d'arrêts de bus.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous pouvons passer au dernier point de la soirée, le neuvième, les divers.

### **9. Divers**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est au Conseil général. Oui Monsieur Défago

#### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues. Nous avons pu lire dans la presse que la Municipalité allait infliger une amende plutôt salée de 2,12 millions de francs, cela assorti de l'obligation de mise en conformité du chauffage, aux copropriétaires et à la régie du lotissement des Pyramides. Ils ont contrevenu à l'obligation de se raccorder au chauffage à distance. L'obligation de raccordement au thermoréseau dans une grande partie de



la plaine voulue par le Législatif montheysan s'inscrit dans une volonté de protéger notre environnement en diminuant drastiquement la consommation d'énergie fossile. Ce choix politique a profondément changé notre rapport avec nos différents fournisseurs d'énergie. Dans ce cas particulier, la société Holdigaz, déjà déboutée au Tribunal fédéral, aurait assuré la prise en charge des frais de procédure des PPE incriminées. Cette manière d'agir provenant d'une société en mains publiques est pour le moins surprenante et m'amène à poser 3 questions :

- Quelle est la participation communale à l'actionnariat de cette société du Gaz ?
- Quelle en est le bénéfice annuel, donc sous forme de dividendes, pour notre commune ?
- Confrontée à un conflit d'intérêt manifeste, la Municipalité a-t-elle toujours intérêt à rester actionnaire de la société du gaz ?

Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago.

La parole est toujours au Conseil général. Oui, Madame Rime.

#### **Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)**

Ce soir nous avons beaucoup discuté de l'aménagement de l'Avenue de la Gare, de la dynamisation du centre-ville, et personnellement et d'autres personnes je pense sont assez inquiètes de savoir que va devenir le kiosque futur de la Place Centrale et j'aimerais savoir si il y a déjà eu une décision qui a été amenée, style un centre téléphonie mobile ou pas, ou si ça va être donné à des artisans ou à des personnes qui vont justement dynamiser le centre-ville ? Je vous remercie.

#### **Intervention de M Fabrice Thétaz , Président du Conseil général**

Merci Madame Rime. Monsieur Puippe.

#### **Intervention de M. David Puippe (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite questionner la Municipalité sur le radar pour lequel notre plénum a accepté un crédit complémentaire lors de la séance du 22 septembre 2014. Il a été possible de s'informer récemment dans divers médias que les contrôles se sont intensifiés lors de la période de rentrée scolaire afin de sensibiliser les conducteurs à la présence de nos chères têtes blondes. De plus, il a été également possible de lire dans les médias qu'un cas, sur la route des Aunaires si je m'abuse, a été récemment dénoncé au Canton. Dans la continuité de la transparence proposée jusqu'à présent quant à la mise en place du radar, il serait apprécié, d'obtenir un rapport circonstancié lors de la prochaine séance du Conseil général sur l'utilisation du radar dans le périmètre d'intervention de notre police. Je pense entre autre, et de manière non-exhaustive, aux chiffres suivants : nombre d'infractions constatées, gravité des infractions constatées, heures de travail induites pour le corps de police pour l'utilisation du radar, tranches horaires dans lesquelles les contrôles ont été effectués, nombre de contrôle par rue/quartier ainsi que pertinence de tous ces contrôles. Je laisserai libre la Municipalité de choisir les chiffres pertinents à présenter. Je vous remercie pour votre réponse.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général**





Merci Monsieur Puipe.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Et une deuxième intervention si je peux.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil Général**

Oui, allez-y.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

A nouveau, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite questionner la Municipalité sur le Pavillon pour lequel notre plénum a accepté un crédit lors de la séance du 8 octobre 2012. J'ai été agréablement surpris de son utilisation par la population, entre autre au travers de divers images postées sur les réseaux sociaux. Est-ce possible d'obtenir un rapport circonstancié lors de la prochaine séance du Conseil Général sur l'utilisation de ce pavillon pour ces premiers mois d'utilisation. Entre autre, et de manière non-exhaustive à nouveau, aux chiffres suivants : nombre de réservations, type de réservations (semaine ou week-end), frais d'exploitation. Je laisserai également libre la Municipalité libre de choisir les chiffres pertinents. Merci pour votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Puipe. La parole est au Conseil général. Madame Desponds

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Depuis plusieurs semaines, s'amoncèle dans l'enceinte de la SATOM, une montagne de déchets, dont la hauteur atteint, ces jours, le niveau de la route cantonale. En plus, de ne pas contribuer à embellir notre entrée de ville nord, déjà peu engageante, cet amoncellement d'ordures suscite de notre part les questions suivantes: De quel type de déchets s'agit-il? Ce tas de déchets est-il sous surveillance vidéo et surtout infrarouge, comme cela est le cas à l'intérieur des bâtiments? Un four est-il en panne? Si non, la quantité de déchets livrés par les utilisateurs habituels a-t-elle à ce point augmenté ces derniers temps pour que la SATOM n'arrive plus à suivre? Si la réponse aux deux précédentes questions est négative, d'où proviennent, dans ce cas, ces déchets supplémentaires et comment sont-ils acheminés jusque chez nous? Et finalement, quelles que soient les réponses apportées à toutes ces questions. La Municipalité entend-t-elle intervenir ou est-elle déjà intervenue auprès de la SATOM pour que soit retirée cette montagne de déchets, qui comme déjà relevé, donne, avec le presque cimetière à voitures situé en face, une image fort peu attrayante de notre ville? Bien qu'il s'agisse d'une question orale, notre Groupe ne voit, bien entendu, pas d'inconvénient à ce qu'il y soit répondu sous la forme écrite. Et je profite de vous rappeler que, si ça devait être le cas, conformément à l'art. 35 al. 3 du Règlement du Conseil général, la réponse doit être remise aux Conseillers généraux au moins une heure avant le début de la séance. Ce qui n'a pas été le cas ce soir pour la question de Monsieur Reber, et au moins par le biais de l'Intranet. Donc je demande à la Municipalité qui est invitée par le Conseil général de bien vouloir respecter le règlement du Conseil général.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je viendrai ici sur les horaires de l'administration.

Le postulat de la Gauche Plurielle sur les horaires de l'administration a été développé le 23 août 2013 et la réponse de la Municipalité a été donnée le 3 novembre 2014.

Un montant de 272'000 francs.- a été mis au budget 2015 au pt.090.503.00 Bâtiment administratif, Réception. Et, selon la planification financière 2015/2018, ces travaux de réaménagement et réfections doivent se terminer en 2015. A ce jour, nous avons pu constater que nous en étions encore au point de départ. Mais nous devons tout de même saluer la revitalisation du guichet virtuel qui demande lui un ajustement régulier il va sans dire. Alors, Monsieur le Président, si les travaux prennent du temps, nous pouvons le consentir, nous ne voyons pas pourquoi les horaires prévus ne peuvent être mis en place dans les plus brefs délais ? Merci d'avance pour votre réponse.

Et je veux déposer un postulat puisque j'ai la parole.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Oui je vous la laisse, Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Faciliter et renforcer l'accès publics et aux commerces du CENTRE Ville à tous les Montheysans

Depuis 6 mois, l'efficacité des transports publics Montheysans s'est fortement améliorée par rapport à l'ancien système. En effet, dans la très grande majorité des cas, les bus sont dorénavant à l'heure. Cependant, pour certains usagers – les familles, les personnes âgées à revenus modestes notamment – le coût des déplacements se situe au-dessus de leurs moyens. En plus du souhait de promotion du nouveau réseau de bus à Monthey, les postulants aspirent également à revitaliser le centre-ville en permettant à tous les habitants d'y accéder plus facilement grâce à des titres de transport à la hauteur de leurs moyens respectifs.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,

Suite à une interpellation d'une personne âgée mercredi passé sur la place du marché de Monthey, je me permets cette demande : Serait-il possible de mettre une main courante à l'escalier menant à la place du Marché depuis la Place centrale? Ou mieux encore, à tous les escaliers menant à cette place? En effet, une



main courante aide les personnes âgées ou à mobilité réduite, et cela permet également d'éviter des accidents si elle est utilisée. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, Monopole et obligation ou bien des millions d'amendes. Le prix du mazout ces derniers douze mois a baissé presque de moitié. Le gaz a suivi peu à près. Le CAD ou plus communément appelé thermo réseau va-t-il adapter ces tarifs ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Oui, Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Merci Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues.

Lors de la rentrée scolaire en août dernier la police communale a distribué des flyers à tous les automobilistes expliquant les différentes zones 30 et zones de rencontre et cette brochure a été éditée par l'ATE association de transport et environnement. Si on peut saluer cette initiative, de prime abord, la dernière page m'a cependant interpellé. Il ne s'agit pas moins d'une enveloppe réponse affranchie où l'on peut obtenir des prospectus mais également on peut devenir membre de cette association soit à titre personnel, soit pour la famille soit pour les juniors. Est-ce à la commune via ces services d'assurer la promotion d'une association qui a des objectifs politiques sachant que ceux-ci il me semble ne sont pas partagés par une majorité du Conseil communal.

Est-ce que des limites sont fixées par le Conseil municipal ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Sylvain Défago. La parole est toujours au Conseil général. Oui il y a une demande là-bas. Monsieur Reber.

**Intervention de M. Gérald Reber (PLR)**

Chers collaborateurs, Monsieur le Président, je voulais simplement souligner, vu qu'on est passé extrêmement vite au point des divers points 9, la qualité de la réponse que j'ai obtenue ce soir. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Est-ce que la parole est encore demandée ? Ce n'est plus le cas. Je passe donc la parole à la municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Oui. Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux. Je vais prendre rapidement position par rapport à vos différentes questions.



On commencera par Monsieur Nicolas Défago. Votre question par rapport au thermo réseau. Vous pensez bien que je vais pas m'exprimer et d'ailleurs ce n'est pas le but de votre question par rapport à l'amende proprement dite puisque je me suis récusé dans ce dossier notamment et surtout parce que je suis membre du Conseil d'Administration d'Holdigaz donc si on a une question supplémentaire par rapport à cette amende, je laisserai le soin au vice-président d'y répondre. Néanmoins par rapport à votre question sur les dividendes et notre participation dans le cadre de cette société, je vous propose d'y répondre la prochaine fois puisque je n'ai pas les chiffres en tête, néanmoins je vous rassure c'est un très bon rendement un très bon placement la commune de Monthey est un gros actionnaire de la Société du Gaz de la plaine du Rhône et chaque année on reçoit un dividende non négligeable que vous retrouvez d'ailleurs dans les comptes. Mais si vous êtes d'accord, je vous donnerai le chiffre exact notamment dans le cadre du budget en décembre prochain.

Madame Rime : L'achat de la parcelle 77. Alors évidemment lorsque l'on nous a présenté cet achat c'était notamment pour une maîtrise des surfaces commerciales et pour avoir des commerces qui permettent également de redynamiser également le centre-ville c'est un deuxième argument que l'on met en évidence aménagement urbain, mais également quelques maîtrises des surfaces commerciales et c'est pour nous un souhait que partage l'ensemble la municipalité que d'avoir un commerce ou il y a du flux ou il y a du passage. Donc actuellement nous avons une liste de personnes et d'entreprises qui souhaitent venir s'installer, la délégation promotion économique s'est penché sur cette liste, a fait un genre de prérogatives par rapport aux entreprises qui nous paraissent les plus intéressantes par rapport à ce nombre de passages de clients potentiels. Donc maintenant le service est en train de contacter ces différentes entreprises pour savoir si elles sont toujours intéressées et pis ensuite on passera la demande officielle au Conseil municipal et là le Conseil municipal décidera quelle entreprise devrait être placée dans ces nouvelles surfaces commerciales notamment une puisque vous savez que la deuxième est louée, il y a actuellement un bail en cours.

Monsieur Puippe vous avez 2 questions également très précises par rapport à notre efficacité de notre nouveau radar dans la ville et plus particulièrement depuis la rentrée scolaire. Egalement par rapport à une utilisation du Pavillon, je me suis rapidement retourné vers les responsables de la Sécurité Publique et du Pavillon. Je vous propose comme c'est des chiffres exacts que vous souhaitez avoir, d'y répondre la prochaine fois en vous donnant justement les détails des personnes flashées dans notre ville et d'utilisation. Monsieur Girard me dit qu'il les a actuellement donc pour le Pavillon on pourra vous répondre et je donnerai la parole ensuite à Monsieur Girard néanmoins pour le radar vous admettez qu'on n'a pas en tête pas des infractions constatées sur notre territoire et qu'on vous répondra la prochaine fois par écrit comme ça vous aurez des chiffres précis.

Madame Desponds par rapport aux déchets de la Satom. Il faut savoir que c'est temporaire donc c'est suite à une augmentation de la capacité de la fosse. Il y a des travaux actuellement en cours de réalisation sur le site de la Satom. Et donc La Satom souhaitait utiliser cette parcelle à titre temporaire pour une durée de 6 semaines donc on arrive au bout de ces travaux de finition et donc on doit gentiment repartir vers une situation préexistante avec donc la suppression de



cette zone de dépôt temporaire, je le répète. Donc c'est effectivement on s'est soucié de cette problématique. Vous savez que Monsieur Tornare est membre du Conseil administration, représentant de la Commune et donc il a fait le lien avec le Conseil d'administration et la Direction. Et donc nous avons eu toutes les réponses utiles. Effectivement on a demandé que la situation soit le moins dommageable au niveau visuel principalement donc Satom a pris quelques mesures récemment et puis nous a confirmé que les travaux se passaient conformément à leur planification. Et donc, prochainement, on devrait mettre un terme à cette situation.

Monsieur Oberholzer, effectivement les travaux de réaménagement de l'entrée du bâtiment administratif prennent plus de temps que prévu. Nous avons mandaté un bureau d'architecture pour nous venir en aide. Nous savons que notre bureau urbanisme est surchargé, vous voyez le nombre de constructions que l'on a sur notre commune ces temps-ci. Principalement cette année mais cela dure depuis quelques années. Et ça sera l'année prochaine également. Donc on a mandaté un architecte pour finaliser cette planification de travaux. Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année mais en tout cas se termineront durant l'année 2016, nous avons souhaité modifier les horaires d'ouverture notamment de l'Office de la population puisque c'est l'Office principal avec la réception du bâtiment administratif en lui-même qui sera modifié. Nous souhaitons modifier en même temps les heures d'ouverture donc on donnera suite à votre postulat et on assumera donc notre engagement d'ouverture notamment une fois par semaine en soirée, mais on trouvait judicieux et je pense si les travaux se réalisent réellement débutent réellement avant la fin de l'année, il paraît judicieux effectivement d'intégrer ça à l'ouverture, je dirai ainsi de notre nouvelle structure au rez-de-chaussée. Si, par pure hypothèse, on devrait repousser les travaux à la fin de l'année 2016, c'est pas le cas en l'état actuel je vous rassure, à ce moment je pense qu'effectivement on peut réfléchir à votre proposition et introduire ça plus rapidement quand je dis ça introduire les nouveaux horaires de manière anticipée ou en tout cas durant les prochaines semaines ou les prochains mois.

Votre postulat, on en prend note on donnera l'occasion de faire le point effectivement sur notre transport public et toutes les démarches qui sont effectuées pour essayer d'amener nos concitoyennes et concitoyens à utiliser plus souvent le transport public. On sait que c'est un revirement de pratique qui est difficile qui est long c'est le cas dans toutes les communes donc laissons également le temps au temps mais on reviendra, on écouterait le développement de votre postulat et on y donnera suite bien évidemment si le Conseil général le souhaite.

Madame Franz, une main courante a la place du marché. Evidemment, vous savez que l'on a refait les petits murs. On aurait dû y penser avant et non pas attendre la remarque d'une citoyenne pour autant que cela soit techniquement possible à mon sens, sans être un ingénieur je vois mal comment on ne pourrait pas y arriver. Il faudra voir aussi l'aspect esthétique évidemment puisque vous savez qu'il y a une histoire par rapport à cette place du marché. Mais en tous les cas on va transmettre votre demande au service Travaux Publics qui j'en suis sûr trouvera une possibilité non seulement pour répondre à votre question mais également pour venir en aide à une partie de notre population

Monsieur Pencherek, par rapport à l'adaptation des tarifs du chauffage à distance. Il faut savoir et vous le savez puisque vous êtes membre du Conseil général depuis



quelque temps que les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et dans une base légale qui est acceptée également par le Conseil général puis par le Conseil d'Etat. Donc on n'a pas une marge de manœuvre pour modifier aussi souvent les tarifs que l'on retrouve dans des énergies telles que le gaz, ou le mazout. Donc le gaz, le mazout, vous pouvez changer d'ailleurs, ça change tous les quarts d'heure, les tarifs peuvent changer nous évidemment on doit passer par cette procédure. Donc loin de nous l'idée de ne pas nous adapter mais je pense qu'il est important de voir l'évolution notamment du gaz avec du mazout puisque vous le citez et qu'effectivement c'est deux points de références par rapport au règlement et à la convention avec Satom. Donc attendons de voir l'évolution et ensuite effectivement on pourra rediscuter le cas échéant si, sur le long terme on devrait avoir une situation qui perdure par rapport à ces 2 énergies quant à sa tarification et son prix. A ce moment-là je pense effectivement qu'il faudra revoir puisque la convention prévoit qu'en tous les cas le chauffage à distance doit être à un prix égal ou inférieur à la moyenne du coût du mazout ou du gaz en Suisse.

Enfin Monsieur Sylvain Défago. Par rapport à votre remarque à la brochure de l'ATE qui a été distribuée, je ne sais pas si Monsieur Borgeaud ou Monsieur Rouiller a une réponse par rapport à cette pratique ou à cette distribution de brochure. Sachez que dans la pratique il est évident qu'il n'appartient pas à une collectivité publique à faire de la publicité pour qui que ce soit. Il y a des organes je dirais qui sont non commerciaux, des structures non commerciales qui éditent certaines brochures on retrouve ça avec le TCS, on retrouve ça avec l'ATE qui peuvent être intéressantes pour une collectivité publique d'être utilisées à titre d'information et transmises, distribuées à une partie de la population. Donc on regardera de quelle manière cela a été fait, on sera plus attentifs la prochaine fois. C'est vrai que s'il y a une partie de la brochure qui est un genre de promotion pour cette organisation c'est quelque peu désagréable et effectivement il faudra qu'on soit attentifs la prochaine fois pour la distribution de telles brochures. Donc merci pour votre remarque, je dis bien le mal est fait, je n'ai pas connaissance de cette brochure je ne peux pas m'exprimer mais en tout cas la distribution a été faite mais ça nous permettra pour les prochaines fois que ça soit dans le monde scolaire ou dans d'autres domaines d'ailleurs d'être un petit peu plus attentifs même pour des brochures éditées par des sociétés à but non lucratif et non commerciales.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour de toutes les questions et remarques formulées par les différents membres du Conseil général et effectivement je passe la parole à Monsieur Fabien Girard pour répondre à la question de Monsieur Puipe, à la question concernant le Pavillon des Mangettes.

### **Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture & Tourisme**

Merci. Monsieur le Président, chers Conseillers généraux pardon, Quelques chiffres que j'ai pu sortir en vitesse par rapport au Pavillon. 92 réservations pour l'année 2015 du 1er janvier au 31 décembre et des recettes estimées à CHF 37'000.- aujourd'hui. Donc il y a toujours quelques gratuités pour des services communaux, des cours comme les cours pompiers, le service Soluna. Il y a eu un brunch aussi avec Monthey Tourisme, aussi des réunions avec des écoles il y a des gratuités mais CHF 37'000.- de recettes estimées donc c'est très bien et ça va dans le bon sens. Ce qui est important de dire c'est aussi par rapport



aux charges administratives et aussi de logistique. On pense aussi à la conciergerie et à Khaled qui fait un super travail en bas. Il y a aussi beaucoup de charges qui sont liées et difficiles à estimer mais qu'on estimera prochainement et aussi vous dire que nous avons en cours la réflexion de tous les règlements communaux de salle donc au stade actuel je demanderai à Monsieur Puippe soit qu'il pose une question écrite mais je préférerais vraiment qu'on puisse encore travailler sur ce règlement et qu'on arrive avec une proposition claire sur le règlement de l'ensemble des salles communales en location on pense bien sûr au Pavillon des Mangettes mais aussi à la salle de la Gare ,à la salle Centrale et tout ça vraiment qu'on puisse avoir une vision globale pour avancer et j'espère que ça vous satisfera Monsieur Puippe. Pis si non, juste poser la question écrite après mais vraiment ça va dans le bon sens

Et de la bouche de la secrétaire communale qui s'occupe de ça au Théâtre du Crochetan elle a dit on pourrait très clairement encore augmenter les prix et j'ai dit non pas tout de suite ! Non, donc il y a vraiment une très grosse demande et ça cartonne c'est un très bel outil qu'on a mis à disposition des montheyssans et des montheyssans. Ils en sont satisfaits et on doit continuer dans ce sens-là avec un bon service. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Est-ce qu'il y a encore une demande de parole dans la salle ? Ce n'est plus le cas.

Mesdames et Messieurs nous arrivons donc au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration ainsi qu'au Service Promotion Economique, Communications et Informatique par son Chef de service, Monsieur Patrice Coppex, pour l'organisation de cette séance chez BioArk.

Nous saluons l'arrivée de Monsieur Claude Pottier, Chef du Service de la Formation professionnelle du Canton du Valais qui va nous accompagner durant la visite guidée du BioArk.

Merci encore d'apporter toute vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers.

Il est exactement 21heure 50 je lève la séance du Conseil général.

Bonne fin de soirée et j'ai le plaisir tout à l'heure de vous inviter à cette visite guidée ainsi qu'à un petit apéritif dinatoire en l'honneur de cette extension.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Carla Gex-Udriot

# Commission de gestion du Conseil Général de Monthey

## Rapport sur la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du carrefour entre la Rue Pré-Naya et l'Avenue de la Gare

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.  
La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Fracheboud Christian, président  
Rime Fabienne, vice-présidente,  
Desponds Sandrine,  
Orlando Michela,  
Dias Ribeiro Antonio Serge, absent  
Zerweck Régine, suppléante,  
Défago Sylvain, rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité.

### **1 Préambule**

La commission de gestion s'est réunie le lundi 7 septembre afin de traiter ce sujet. M. Stéphane Coppey, président de la municipalité, a présenté ce point et a répondu aux différentes questions des membres de la commission.

### **2 Contexte**

En 2009, le conseil municipal validait les différentes zones de la Petite Ceinture et la décision avait été prise d'arrêter les aménagements prévus au carrefour Pré-Naya et l'Avenue de la Gare.

En 2015, suite à l'intervention de plusieurs commerçants situés entre le carrefour Pré-Naya et le rond-point Avenue de la Gare - Avenue de l'Europe, décision a été prise par la municipalité de terminer les aménagements jusqu'à cet endroit-là. Il s'agit donc d'une nouvelle demande, vu que ces travaux n'étaient pas prévus dans le projet initialement adopté.

Au niveau des budgets liés à la Petite Ceinture (10 millions) et aux aménagements supplémentaires à la Rue du Coppet et à la Rue du Midi (1.9 millions), la commission prend bonne note que ceux-ci sont tenus et qu'aucun dépassement ne devrait intervenir.



### **3 Détails**

Une demande de crédit complémentaire de CHF 1'290'000.00 nous est soumise lors de cette session de septembre déjà afin de pouvoir commencer les études en 2015 et exécuter les travaux en 2016. Au niveau du calendrier, ceci permettra de pouvoir tenir les délais avec une fin des travaux prévus en juin 2016.

La COGEST rejoint la municipalité quant à la stratégie de développement du centre-ville. Cependant et par soucis de cohérence, la zone rencontre à 20km/h doit être impérativement étendue à ce nouveau tronçon. Effectivement il ne ferait pas sens que la zone diffère sur les quelques mètres de la Migros au rond-point concerné.

A noter que la Migros sera partie prenante du projet et qu'elle serait prête à aménager une nouvelle rampe d'accès afin d'assurer une liaison optimale entre le bâtiment Migros et celui de l'Avenue de la Gare 42. Ce point paraît également crucial pour l'adoption de ce crédit et devrait satisfaire pleinement les commerçants situés en aval.

### **4 Conclusion**

La commission est d'avis que ces travaux auraient pu être prévus initialement et que cela aurait permis une réalisation plus rapide ainsi qu'une économie au niveau des coûts.

Bien qu'il s'agisse d'une dépense importante pour notre collectivité, la commission est d'avis que cette dernière est nécessaire et justifiée afin de soutenir la stratégie de développement de notre centre-ville.

La COGEST se prononce donc favorablement à cette demande de crédit complémentaire de CHF 1'290'000.00 et accepte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Christian Fracheboud  
Président

Sylvain Défago  
Rapporteur